La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLII. EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, JEUDI MATIN, 21 AVRIL 1870. No. 186.

G B de Boucherville

CORPORATION DE MONTREAL

Province de Québec, Cité de Montréal.

IN RE

Le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal

Requérants de l'expropriation dans la rue Albert dans le quartier St. Antoine de cette Cité aux fins de prolonger la dite rue.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent spécialement cotiser pour les fins de la dite amélioration; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour supérieure de Montréal le quatorzième jour de février dernier, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir les frais d'évaluation et autres dépenses résultant de la dite expropriation de la rue Albert dans cette Cité conformément aux actes de la législature, et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:

Tous les terrains ayant front sur le côté nord-ouest du Quarré Chaboillez depuis la rue Inspecteur jusqu'à la rue du Cimetière et sur le côté Sud-Est du dit Quarré Chaboillez depuis la rue Inspecteur jusqu'à la propriété portant le numéro 198 sur la rue St. Joseph, inclusivement; Le terrain situé à l'encoignure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur; Le terrain situé à l'encoignure des rues St. Joseph et St. Maurice, et ayant front sur le Quarré Chaboillez; Le terrain situé à l'encoignure Est des rues St. Maurice et Inspecteur; Le terrain ayant front sur le côté Nord-Ouest de la rue Albert depuis le Quarré Chaboillez jusqu'à la rue de la Montagne, à une profondeur de quatre-vingt pieds; Tous les terrains depuis la rue de la Montagne jusqu'aux limites de la Cité, compris entre la ligne Nord de la rue Albert projetée, et la propriété du chemin de fer, aussi la lisière de terrain de la largeur de vingt cinq pieds, depuis la rue de la Montagne jusqu'aux limites de la Cité, compris entre la voie ferrée et la clôture du côté sud de la dite voie ferrée; Tous les terrains ayant front sur le côté Sud-Est de la rue Albert depuis le Quarré Chaboillez jusqu'à la rue de la Montagne dans la manière suivante. Les deux premiers terrains appartenant l'un à Samuel Biron, l'autre à C. S. Rodier jr. dans toute leur profondeur, les deux terrains suivants, appartenant l'un à Abraham Rastoul, l'autre à François-Xavier Rastoul, à la moitié de leur profondeur, les autres terrains à une profondeur de cent pieds; Tous les terrains des deux côtés de la rue Bruchesi depuis la rue Albert jusqu'à la propriété portant le No. 7 inclusivement du côté Nord-Est, et jusqu'à la propriété portant le No. 8 inclusivement du côté Sud-Ouest; Les terrains des deux côtés de la rue St. Félix, depuis la rue Albert jusqu'à la propriété portant le No. 19 inclusivement du côté Nord-Est, et jusqu'à la ruelle de l'Ecole du côté Sud-Ouest; Les terrains des deux côtés de la rue de la Montagne depuis la rue Albert jusqu'à la ruelle de l'Ecole du côté Nord-Est, et jusqu'à la propriété portant le No 20 inclusivement du côté Sud-Ouest; Les Terrains ayant front sur le côté Sud de la rue Albert projetée depuis la rue de la Montagne jusqu'à la rue Aqueduc et comme profondeur jusqu'à la rue Rolland et comprenant les terrains ayant front sur le côté Nord-Ouest de la dite rue Rolland; Tous les terrains ayant front sur le côté Sud-Est de la rue Albert projetée, depuis la rue Aqueduc jusqu'à la rue Canning, à une profondeur de cent pieds et depuis la rue Canning jusqu'aux limites de la cité à une profondeur de quatre vingt pieds; Les terrains ayant front des deux côtés de la rue Aqueduc depuis la rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant le No. 199 inclusivement du côté Nord-Est et jusqu'à la propriété portant les Nos. 200 et 202 inclusivement du côté Sud-Ouest. Les terrains des deux côtés de la rue Versailles depuis la rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant les Nos 45 et 47 inclusivement du côté Nord-Est et jusqu'à la propriété portant le No 42 inclusivement du côté Sud-Ouest.

Les terrains des deux côtés de la Rue Lusignan, depuis la Rue Albert, projetée jusqu'à la propriété portant le Numéro 21 inclusivement du Côté Nord-Est et à une distance de deux cent quatre-vingt pieds par une profondeur de quatre-vingt pieds du Côté Sud-Ouest; les terrains ayant front des deux Côtés de la Rue Guy depuis la Rue Albert projetée à une distance de deux cent quatre-vingts pieds par une profondeur de quatre-vingt pieds de chaque Côté; les terrains ayant front des deux Côtes de la Rue Richmond depuis la Rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant le No. 185 inclusivement, du Côté Nord-Est et jusqu'à l'Eglise St. Joseph inclusivement du Côté Sud-Ouest; le terrain de l'Eglise pris à une profondeur de quatre-vingt pieds; les terrains ayant front des deux Côtés de la Rue St. Martin depuis la Rue Albert projetée jusqu'à l'Eglise St. Joseph inclusivement du Côté Nord-Est; (le dit terrain de l'Eglise pris à une profondeur de quatre-vingt pieds) et jusqu'à la propriété portant les Nos. 122 et 121 inclusivement du Côté Sud-Ouest; les terrains ayant front des deux Côtés de la Rue des Seigneurs depuis la Rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant les Nos. 261 et 263 inclusivement du Côté Nord-Est et jusqu'à la propriété portant les Nos. 256 et 258 inclusivement du côté Sud-Ouest; les terrains ayant front des deux Côtés de la Rue Chatham depuis la Rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant les Nos. 111 et 113 inclusivement du Côté Nord-Est, et jusqu'à la propriété portant les Nos. 100 et 102 exclusivement du Côté Sud-Ouest; les terrains ayant front des deux Côtés de la Rue Canning depuis la Rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant les Nos. 73 et 75 inclusivement du Côté Nord-Est et jusqu'à une distance de trois cents pieds du Côté Sud-Ouest; (ces terrains devant être pris dans toute leur profondeur); les terrains ayant front des deux Côtés de la Rue Delisle depuis le commencement de la dite Rue jusqu'aux limites de la Cité.

Et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui devront être spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée tels qu'ils sont inscrits au Rôle Général des Cotisations fait immédiatement avant le terme fixé pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 14 de l'acte passé dans les années 29 et 30 du règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal et pour d'autres fins—sont:

193, Rue St. Joseph, Chs S. Rodier; 2 Carré Chaboillez, Robert Dalrymple; 4 do, Thomas Mullins; 16 do, David Bradshaw; 18 do, Succession Nelson; 22 do, Succession J. Gamble; 198 Rue St. Joseph, Scott & Harris; 193 Rue St. Maurice, Arthur Brennan; 194 Rue St. Joseph Veuve G. C Beck; 3 Carré Chaboillez, Maurice Gougeon; 15 do, Nicholas Metayer; 15 do, Corporation de Montréal; 25 do, Joseph A. Carignan; 27 do, J. G. McGonical; 29 do, Adèle Legault, épouse de Joseph Emond; 31 do, Louis A Gareau; 39 do, Michael Kavanagh; rue Albert, Grand Trunk Railway; 209, 213, 215 rue St Joseph, Samuel Biron; 217, 219, 223 do; C S Rodier jr; 30 rue Albert, Abraham Rastoul; do, F. X. Rastoul; do, Walter Benny; do, Benjamin Lamb; do, Benjamin Parent; 52 do, Aurélien Cauchon; 72 do, William Masterman; 74 do, William Morgan 86, 88, 102 do, Joseph Versailles; 104 do, S H May; 150 do, Thomas McCready; 9 rue Bruchese, Antoine Lusignan; 15 do, Louis Paudelin; 17 do, Léandre Lamoureux; 25 do, Veuve J Bte Bélanger; 24, 20 do, Joseph Versailles. 8 do, Veuve A Lamouche; 19 rue St Félix, Succession John Torrance; 21, 23, 25 do, Alexis Renaud; 29 do, Bernard Leclère; 34 do, Joseph Bruyère; 32 do, F X Rastoul; 30 do, Hospice Labelle; 22 do, Paul Fournier; 20 rue de la Montagne, Félix Gougeon; 2 do, Edouard Sarrazin; 28 do, Hon Louis Renaud; 32 do, Joseph Versailles; 38 do, Joseph Cardinal; 40 do, Calixte Cardinal; 42 do, Mlle E. Lavigne; 51 do, Pierre Prevost; 56 58 49 do, Thomas McCready; 45 do, Veuve Lawlor; 43, 39 do, Veuve Daniel Murray; 37 do, Antoine Mallette; 37 do, Jérémie Mallette en arrière do, Antoine et Jérémie Mallette; 21 do, Joseph Lafontaine; Rue Rolland F. X. Rastoul; 15 do, Frans. Payette; 1 ruelle de do, Frans. Payette; 5, 7 do, Laurent Cardinal; 11 do, Thomas McCready; 16 do, Laurent Cardinal; 200 Rue Aqueduc, Louis Picard; 208 do, Jean Bte. Houle; 212 do John Stewart; 216 do, Amable Serrurier; 220 do, Magloire LeBlanc; 226 do, Honoré Riendeau; 226 do, Joseph Savard; 242 do, Peter Fagan; 246 do, Theophile Monette; en arrière do, Jean Bte. Parent do, do, Theophile Monette; 250 do, J. D. Lawlor; 253 do, Edouard Leduc; 243 do, Succession John Torrance; 239 do, S. H May; 223 do, Dr. D. D Archambeault; 219 do, Amable Serrurier; 29 do, Frs. Xav. Rastoul; 203 do, François Préjau; 199 do Bernard Leclair; 42 Rue Versailles, F. L. Languedoc; 62, 76 do, Angélique Morrissette; veuve Lefebvre; 84 do, Frs. Xav. Rastoul; 90 do, Isidore Lachance; 98 do, John Barber; 98 do, John Edwards; 104 do, Theophile Gloutney; 106, do, Jules Glouteny; 110 do, Joseph Barsolou; 114 do, Noel Demers; 122 do, Moise Ritchot; 117, 125 do, Emanuel Monette; en arrière do, Dr. D. D. Archambeault; en arrière do, Emanuel Monette; 101 do, veuve Antoine Miron; 97 do, Alexandre Duquet; 93 do, Prosper Versailles; 81 do, Bernard McEnroe; 37 do, T. S. Brown; 83 do, William Brennan; 79 do; Théophile Cartier; 77 do, Jude Bouthiller; 73 do, Maxime Groulx; 67 do, Jean Bte Auger; 63 do, Theophile Robert; 61 do, Pierre Robillard; 45 do, Narcisse Moreau, 25 Ruelle Lusignan, Edwards Charters; 35 do, Veuve J. Bte. Belanger; 39 do, D. A. Desjardins; 41 do, Succession John Torrance; 42 do, Peter Robinson; en arrière do, Eustache Prudhomme; en arrière do, Veuve Norbert Dumas; en arrière do, John Torrance; en arrière do, Succession Roy; 150 Rue Guy, Veuve Berthelet; 119 do, John J. Day; 185 Rue Richmond, Eustache Languedoc; 195 do, Seraphin Languedoc; 197 do, Paul Fournier; 219 do. François Milette; 222 do, Ulric Boudreau; en arrière do, Falaretti; 209 do, Camille Gentesse; 196 do, Alexandre Trudel; 196 do, Seminaire de Montréal; 122 Rue St. Martin, Augustin Terroux; 126 do, Moise Damien; 142 do, Maxime Gougeon; 136 do, Charles Dubreuil; 140 do, Pierre Dazé; 142 do, Jean-Bpte. Vincent; 158 do, Samuel Rousseau; 154 do, Josephine Gay, épouse du Dr. MacCallum; 156 do, H. W. Austin; 158 do, Succession A. DeLusignan; 120 do, Veuve Benj. Painchaud; 169 do, Louis Rateau; 167 do, Victor Durand; 163 do, Louis Rateau; 157 do, Geo. Monette; 149 do, Guillaume Laurencelle; 115 do, Moise Ouimet; 161 do, Antoine Gougeon; 99 do, Jos. Meloche; 256 Rue des Seigneurs, Octave Brunet; 260 do, Augustin Cantin; 290 do, Narcisse Moreau; do, William McDonald; do, Dr. R. O'Leary; 313 do, Charles Gareau; 309 do, Mathew Ford; 299 do, Dr. D. Archambeault; 287 do, Edouard Leduc; 293 do, Jean Marie Bélanger; 289 do, James Mussell; 285 do, Patrick Garvin en arrière do, J. Callaghan; 279 do, Adolphe Ledoux; 273 do, Veuve Robt. Walker; 269 do, Adolphe Major; 265 do, James Mussell; 263 do, John McDiarmid; 110, 114, 122 Rue Chatham, Succession F. Dunwoodie; 155 do, T. S. Judah; 147, 131 do, Robert Aspinnall; do, Bruno Ledoux; do, Alexander Pearson; do, Augustin Cantie; do, Prosper Versailles; 111 do, Cyrille Verdon; 143 Rue Canning, Fred. T. Judah; 123 do, J. N. Aumond; do, Succession Joseph Shuter; do, A. Caldwell, 115, 113 do, Eusèbe Ouimet; 103 do, Joseph S. Gratton; 95 do, Alfred Trottier; 91 do, Patrick Spellassy; 78 do, Michael Spellassy; do, Charles J. Coursol; do, William Smith; do, Succession Louis Guy; do, William Griffin; do, John White; do, François Perrin; do, Succession Fisher; do, F. T. Judah. Rue Albert.—Alexander Stewart; do, John Steward; do, Mme A. Brooks; do, Michael Brown; John Callaghan. Rue Delisle — James McKiernon; do, Delisle & Workman; do, Thos. Brennan; do, Gilbert Lamarre; do, Jas. Osborne; do, Joseph Roger; do, Pierre Roger; do, Félix Dépatie; do, Jean Tremblay; do, Wm. Quinn; do, Toussaint Valade.

En Foi de Quoi nous avons apposé nos signatures aux présentes.

JOHN PRATT,
D. GORRIE,
J. C. H. LACROIX,
Commissaires.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, ce sixième jour d'Avril mil huit cent soixante et dix. 177

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Pays*) du 9 au 21 Avril courant inclusivement.

CORPORATION DE MONTREAL.

VENTE DES

ÉTAUX DES BOUCHERS, &c.

LE LOYER des ÉTAUX et MAGASINS des MARCHÉS BONSECOURS, STE. ANNE, ST. ANTOINE, ST. LAURENT, PAPINEAU et ST GABRIEL, sera par encan public mis à l'ENCHÈRE pour l'espace d'une année à dater du PREMIER MAI prochain, comme suit:

LUNDI, le 25 AVRIL courant, les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ BONSECOURS, à NEUF heures A.M.

Les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ PAPINEAU, à TROIS heures P.M.

MERCREDI, le 27 AVRIL courant, les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ STE. ANNE, à NEUF heures A.M.

Les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ ST. GABRIEL, à TROIS heures P.M.

JEUDI, le 28 courant, les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ ST. LAURENT à NEUF heures A.M.

Les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ ST. ANTOINE, à DEUX heures P. M.

Aucune enchère ne sera reçue de personnes arriérées pour loyer d'Etaux ou de Magasins.

Aucune partie des dits Marchés ne sera louée pour la vente de hardes neuves ou vieilles.

Les autres conditions seront connues le jour de la vente.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier, Hôtel-de-Ville, Montréal, 19 Avril 1870. 184 st

AVIS.

Et par le présent donné que le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, soit en Canada, soit aux Etats, sans un écrit signé de ma main.

MICHEL HÉROUX,
West Rutland,
Vermont.

Montréal, 13 avril 1870. 181—ds p

A LOUER.

CE JOLI LOGEMENT en Briques à deux étages, contenant 10 appartements, avec écuries, jardin, &c. Ce lot gement est agréablement situé sur les chemin de Lachine, près du pont sur lequel passent les chars, en deça du Village des Tanneries. Loyer £42. S'adresser sur les lieux ou au sous-signé,

L. O HÉTU, N. P.,
16, Petite Rue St. Jacques.

24 Mars. 164

A LOUER

Hotel, Maison de Pension ou grande Maison Privée

AU CENTRE DE LA VILLE, entre les Rues Notre-Dame et St. Paul, à 5 minutes du Marché Bonsecours, des Bateaux de Québec et des campagnes et des Navires et Vapeurs transatlantiques, BEAUX SALONS, GRANDE SALLE A DINER, grande Cuisine en plein pied, plusieurs Chambres à Coucher, grande cour, écurie pour 8 chevaux, glacière, double cave, &c.

S'adresser au

No. 29, Rue St. Gabriel,
Entre les Rues Notre-Dame et St. Paul.

8 Mars. 150

A LOUER

A LAVALTRIE cette MAISON NEUVE, en briques, voisine de la nouvelle Eglise et du Domaine Seigneurial, à deux arpents du quai du vapeur de la compagnie du Richelieu. Elle comprend douze appartements et n'a pas encore été occupée. Tous les enduits sont en plâtre. Il y a une grande cave avec ouverture sur la cour. Il y a aussi un puits, des écuries, remise, hangard et un grand jardin. Elle peut être occupée comme magasin ou résidence bourgeoise; il n'y a pas de magasin dans la paroisse. Possession immédiate.

Pour les conditions, s'adresser à

Mr. MORIN,
Lavaltrie.

16 avril.—182 ci D

Propriété à Vendre.

Une BELLE PROPRIÉTÉ située au No. 129, Rue Sydenham, occupée comme manufacture de chaussures, avec un engin à vapeur de la force de 10 chevaux, ainsi qu'un grand terrain, &c. Conditions faciles. S'adresser à

WM. HOULLE,
No. 251, rue Ste. Catherine.

16 avril.—182 j k

MAISON A LOUER

A DEUX COTÉS dont un occupé par le propriétaire avec 7 appartements et passage, grande cour, remises, &c., le tout en bien bon ordre. Loyer: £30; une petite famille préférée; située dans une belle localité Tranquille, herbes devant la porte. No. 280, rue Amherst, près de la Rue Ontario, S'adresser sur les lieux ou au No. 333, Rue St. Paul.

13 avril 1870.—g 180

A VENDRE.

Sur la continuation de la rue St. Joseph environ à un acre de terre, de la barrière, une magnifique Bâtisse en Brique, comprenant un magasin et six logements rendant de bons loyers, et environ 10 par cent.

Pour des détails, s'adresser à

L. Z. MALLETTE,
No. 572, Rue St. Joseph.

21 mars, 1870.—161 m p

A LOUER

La MAISON maintenant occupée par S. A. R. le Prince Arthur, No. 3, Place Dalhousie; possession au premier Mai prochain. S'adresser à

R. NICHOLSON,
Marché Ste. Anne.

4 février.—123

A LOUER

La MAISON maintenant occupée par A. BISSONNETTE, No. 166, rue St. André, pour une ou plusieurs années. C'est une maison bien finie, avec jardin, &c. &c.

On peut voir la maison tous les jours.

31 mars. 119

A LOUER

La propriété sur la rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 339, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à

WELCH & BULLOCK,
Avocats,
No. 60, Petite rue St. Jacques.

avril—176 B

A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE., Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, etc.
63, Rue St. François-Xavier.

1 octobre—213

A LOUER

CETTE MAISON, située au No. 24, ruelle des Fortifications et occupée depuis longtemps par Mme LEPERE "Café Napoléon."

Cette Maison offre les plus grands avantages pour quiconque voudrait la destiner à un Hotel ou Restaurant.

Le propriétaire la louera avec conditions les plus libérales.

S'addresser à M. Gédeon Ouimet, No. 30, Rue St. Gabriel, ou à M. H. Lionais, No. 29, rue St. Gabriel.

10 mars 1870. 152

A VENDRE OU A LOUER

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ, RUE SHERBROOKE, No. 234, Est, de 96 x 308 (une rue projettée passera derrière), avec une Maison en Brique à 2 étages, de 40 x 40, Cuisine à coté, écuries, Hangards, et autres bâtiments. La Maison est finie au goût moderne, ayant Appareils de Chauffage, Bains et Water Closets,—avec un Parc sur le devant, rempli de beaux arbres. Possession au 1er Mai prochain.

UN TERRAIN, coin des Rues Cadieux et Courville, de 74 x 116 avec beaux arbres dessus.

Le soussigné a aussi plusieurs autres propriétés de valeur à disposer aux meilleures conditions.

G. N. GAUTHIER,
Agent Collecteur,
194, Rue Notre-Dame.

5 Janvier.—98 q m k

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre.

LA DISTILLERIE sur la Rue Jacques-Cartier, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE.

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture où l'on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

DANIEL GORRIE.

Juillet 352

A VENDRE

DEUX MAGNIFIQUES TERRAINS sur la Rue St. Denis, près l'Eglise St. Jacques, contenant chacun 25 pieds de front sur 125 pieds de profondeur avec ruelle en commun derrière.

Terrain commode. Conditions faciles.

S'adresser à

H. M. PERRAULT,
Architecte,
No. 89 Rue St. François-Xavier.

7 avril. 178—1 k

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la succession de M. Laurent Dufresne, Bourgeois, sont priées de venir payer, sans délai, à son domicile, No. 417, Rue Lagauchetière.

Ceux ayant des réclamations contre la dite Succession, sont priés de filer ceux comptes, au même lieu, ou au Bureau de M. A. O. Brousseau, N. P., No. 25, Rue St. Lambert.

Montréal, 2 mars 1870. 145—B

LA MAISON AUGUSTE COUILLARD

A l'honneur d'informer le public qu'elle a

OUVERT UN MAGASIN de FERRONNERIES

AUX

Nos. 233 et 235, Rue St. Paul

Porte voisine de MM. Beauchemin et Valois

ENSEIGNE DU GODENDARD.

Elle aura constamment un assortiment complet de Peintures, Vitres, Mastic, Vernis, Poêles et Ustensiles de Cuisine, Outils de toutes sortes (Dawson, &c.) en grande quantité, Moulins pour Fabriquer le beurre, Fer en Barres, Acier et Marchandises de Tablettes, &c., &c. Le tout au plus bas prix.

La Maison Couillard attire surtout l'attention sur sa spécialité de Scies de Moulins dont la qualité supérieure est garantie.

Toute commande sera expédiée sans retard, et toutes les Marchandises sont de première qualité.

12 Avril. 179—tm

LOUIS LEMAY

CONFISEUR & PATISSIER

EN GROS ET EN DETAIL

No. 565,--Rue Ste. Marie,--No. 565

ET AU

Marché Bonsecours à la Table qui est aux pieds de l'escalier (côté Est)

MM. les Marchands de la Campagne sont spécialement invités à venir me faire une visite.

Je vendrai toujours A BON MARCHÉ et du MEILLEUR.

L. LEMAY.

Montréal, 14 70. 182—tm k

1870.

IMPORTATIONS DU PRINTEMPS

McIVER & CIE

291-Rue Notre-Dame-291

Ont maintenant reçu et ouvert leur Stock du Printemps du

CHAPEAUX!

Célèbres Chapeaux de Soie de LINCOLN & BENNETT, de première qualité.

Célèbres CHAPEAUX de SOIE de S. & T. CARRINGTON de première qualité.

CHAPEAUX DE SOIE "IMPÉRIAL," ne pesant que 4 onces, les plus légers et les plus confortables qui aient été manufacturés.

CHAPEAUX DE DRAP MARRON et de CASIMIR NOIR.

CHAPEAUX CHRISTY'S OXFORD, les dernières modes.

CHAPEAUX TYROLEE en Feutre dur et mou.

AUSSI,

Les célèbres "CHAPEAUX PURITAIN" maintenant si à la mode.

CHAPEAUX EN FEUTRE pour les JEUNES GENS et les enfants en grande variété.

CASQUETTES OXFORD COLLÉGE.

CASQUETTES de DRAP et ÉCOSSAISES.

Et un Assortiment complet de Chapeaux Américain en Feutre Noir.

5 Avril. 173—um k

POISSON.

Boites, grandes et petites, Bloaters
Do Hareng Digby
Do Hareng Rouge
Do Hareng Kippered
Do Saumon Fumé
Do Finnan Haddies

EN LOTS CONVENABLES AUX ACHETEURS.

H. M. ALEXANDER,
385 et 387, Rue des Commissaires.

28 Février. 143

ÉCONOMIE! ÉCONOMIE!

AVIS AUX CONSOMMATEURS!

QUINZE POUR CENT A SAUVER

En donnant votre ordre à présent pour l'achat de votre CHARBON LEHIGH, aussi Charbon Ecossais, double criblé, Charbon de Forge New-Castle, livrés dans toutes les parties de la ville sans charge extra.

G. A. GAUVIN,
Agent et Collecteur.

No. 182, Rue Notre-Dame, bureau de L. N. A. Ritchot, Marchand-Tailleur, Montréal.

14 Avril. 181—dm k

Glace! Glace! Glace!

CONDITIONS POUR L'ANNÉE 1870.

La Glace sera fournie tous les jours depuis le premier Mai jusqu'au 1er Octobre (le Samedi une double provision de Glace sera donnée, pour le Dimanche.)

10 lbs.	par jour	pour la saison	....	$ 5 00
20 do	do	do	....	7.50
30 do	do	do	....	9.50
40 do	do	do	....	11.50
50 do	do	do	....	13.50
10 do	do	pour un mois	....	1.50
20 do	do	do	....	2.00

On fournira de la Glace durant le cours du mois d'Octobre [trois fois par semaine], aux prix ci haut par mois aux personnes qui désirent en avoir.

On donnera une grande attention à toute plainte contre les porteurs soit pour négligence ou pour toute autre cause. Dans le cas où la Glace ne serait pas fournie, les avis devront être envoyés à notre Bureau, ou la livraison se fera immédiatement.

Approvisionnement considérable de Glace pour Bateaux à Vapeur, Hôtels, &c., à des conditions libérales.

Termes: *Invariablement payable d'avance.*

D. MORRICE & CIE,
230, Rue McGill,
[Quatrième porte du Carré Victoria.]

22 Mars 162—tm k

GLACE! GLACE! GLACE!

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'ayant considérablement agrandi ses glacières, il pourra, cette année, fournir de la glace à un plus grand nombre de consommateurs que par le passé.

Pour les prix, s'adresser à

JOSEPH CHRISTIN,
149, Rue Sanguinet.

18 avril 1870—183 tm k

A PRETER,

DIVERSES SOMMES D'ARGENT, de £500 et au-dessus, sur bonne propriétés de ville.

AUSSI,

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de Ville et de Campagne A VENDRE.

CONSTITUTS, petits et gros, achetés à escompte

PAPINEAU, PAPINEAU ET DURAND
Notaires Publics,
82, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

21 Octobre.

Préservez vos Pelleteries

CONTRE

LA TEIGNE ET LES INSECTES.

Le soussigné informe le public qu'il a en mains une grande quantité de cèdre rouge odoriférant.

Le grand nombre de réclames de boîtes de Cèdre qui m'ont été faites l'année dernière ne m'ont pas permis d'en fournir à tout le monde. Les personnes qui l'an dernier n'ont pu s'en procurer, et celles qui désirent en avoir, voudront bien en donner avis. Ceux qui ont des boîtes à eux propres, peuvent les garnir en Cèdre. Le soussigné a aussi en mains des sciures et des menus morceaux de Cèdre rouge odoriférants pour mettre sous les Tapis.

Nous donnons comme preuve que le Cèdre rouge est un bon moyen contre la Teigne et les Insectes, les noms suivants des personnes qui en ont acheté, et qui sont heureux d'en recommander l'usage:—

H. LYMAN, Ecr.,
De LYMAN, CLARE & CIE., Droguistes Manufacturiers.
E. LYMAN MILLS,
E. J. MAXWELL & CIE.,
Commerçants de Bois,

Et autres qu'il serait trop long d'énumérer.

H. NIGHTINGALE,

Charpentier et Menuisier, 33 Rue de l'Hôpital.

N. B.—On portera une attention soigneuse à toute commande.

1er Avril. 171—um k

TABLES DE BILLARD

ET

JEUX DE BAGATELLE

Offerts en vente par les soussignés avec les célèbres Bandes Américaines à Patentes, avec Lits d'Ardoise et Appareil complet de queues; les Billes, les Marqueurs et les Tables sont d'une qualité égale à tous ceux qui se font en Amérique. On peut aussi s'en servir comme Tables à Diner.

On a en mains des Tables de toute grandeur

Qui seront faites sur commande

A TRÈS BAS PRIX.

On a aussi continuellement en mains un grand et complet

ASSORTIMENT DE MEUBLES!

J. & W. HILTON,

NO. 61,--GRANDE RUE ST. JACQUES,--NO. 61

17 Février. 134—r

LE GRAND TRONC DU CANADA.

On sollicite des Soumissions pour la construction des bâtisses suivantes à Toronto, viz:—

Une bâtisse en Pierre et en Briques pour les Engins d'environ 200 pieds de diamètre.

Une Bâtisse pour les Machines en Pierre et en Brique de 370 x 90 pieds.

Un Magasin en Pierre et en Briques de 110 pieds x 40.

Des Soumissions séparées et imprimées seront reçues jusqu'à 23 Avril 1870.

On pourra voir les plans et devis au Bureau des Ingénieurs du Grand Tronc à Montréal et à Toronto, le et après le ONZE AVRIL.

Les Soumissions devront être adressées au Soussigné et étiquetées sur le dos:—"Soumission pour Travaux à Toronto."

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

Montréal, 15 mars 1870. 157—B

Haute Education Commerciale.

COLLÉGE MASSON.

PROVINCE DE QUEBEC, CANADA.

Professeur Demandé.

Le nombre des élèves qui fréquentent la classe dite d'affaires du Collége Masson, augmentant de plus en plus, les directeurs de cette Institution se mettent en mesure, par la présente annonce, de se procurer un second professeur de commerce. Ils désirent que ce professeur soit *parfaitement* qualifié pour l'enseignement. [Sachant bien l'Anglais.] Un homme ayant quelques années de pratique dans les affaires serait préféré.

S'adresser à

M. LE SUPÉRIEUR DU COLLÉGE.

23 mars 1870. 163—j

ON DEMANDE

1,000 JOURNALIERS.

Le et après le PREMIER MAI PROCHAIN de l'emploi permanent,—durant la saison d'été,—sera donné à MILLE HOMMES sur la ligne du Chemin de Fer du Canada Central entre

OTTAWA ET CARLETON PLACE

DISTANCE DE 28½ MILES.

S'adresser au Bureau du Chemin de Fer du Canada Central, près l'Hôtel Russell, Ottawa, ou au soussigné à Brockville.

Ces hommes seront transportés gratuitement de Brockville à l'endroit où ils devront travailler.

H. ABBOTT,
ENTREPRENEUR.

Brockville, 1er Avril 1870.—175 um

Commis Demandé.

On demande pour un Magasin de Marchandises Sèches UN COMMIS muni de bonnes recommandations sachant les deux langues et ayant quelques années d'expériences; un commis de campagne serait préféré. S'adresser au

Numéro 456, Rue Notre-Dame.

20 Avril. 185—ci k

ON A BESOIN

A Durham, Comté de Châteauguay, d'un jeune CLERC-NOTAIRE qui pourrait remplir avantageusement les fonctions de CHANTRE. Il pourrait poursuivre ses études sous un patron habile et acquérir la connaissance des deux langues pour pouvoir ensuite se fixer avec beaucoup de chances de succès dans une paroisse mixte. La charge de Chantre servirait à payer ses frais de pension qui seraient peu élevés.

Pour plus amples informations, s'adresser au

Révérend Messire A. JODOIN, Prêtre,
Curé du lieu.

19 Avril. 184

ON A BESOIN

Pour un Jardin près de Montréal, d'UN JARDINIER, ou un homme habitué à la culture des jardins. S'adresser au

No. 688, Rue Lagauchetière.

16 Avril.—182

ON A BESOIN

D'un Bon Cuisinier et d'une Fille de Chambre

S'adresser à ce Bureau.

5 Février 43

Feuilleton de "La Minerve."

L'ÉTOILE D'UN ROI.

QUATRIEME PARTIE.

XXVI

Pour comprendre les dernières paroles prononcées par Mme de Montpensier au moment où le moine pénétrait dans la maison mystérieuse où elle avait laissé le roi, il est nécessaire de rétrograder de quelques heures et de nous reporter au jour précédent, et au seuil de cette auberge où le moinillon Jacquot venait de s'éveiller pour la seconde fois, sur sa botte de foin, à la porte de l'écurie.

Jacquot, on s'en souvient, se retrouvant gentilhomme, s'était écrié:

—Je suis fou! je vous dis que je suis fou!

Ce fut comme il parlait ainsi qu'un moine passa sur la route.

Un moine de l'ordre des carmes déchaussés, à la longue barbe, au visage maigre, au regard prophétique, et qui, s'approchant de Jacquot, lui dit d'une voix grave:

—Et pourquoi donc êtes-vous fou, mon gentilhomme?

Jamais la voix du frère Antoine ou du sévère dom Grégoire n'avait produit sur Jacquot une pareille impression.

Cette voix pénétra Jacquot jusqu'au fond de l'âme et le troubla profondément.

Il baissa les yeux sous le regard du moine et se sentit trembler.

—Pourquoi donc êtes-vous fou? répéta celui-ci.

—Parce que je ne sais plus si je suis page ou si je suis moine, répondit Jacquot.

—A voir vos habits, vous êtes page.....

—Pourtant, j'ai été moine.

—Pauvre garçon! murmura frère Antoine, qui survint et qui était redevenu capitaine.

Jacquot prit sa tête à deux mains:

—O mon Dieu! mon Dieu! murmura il.

Alors le moine lui posa la main sur l'épaule:

—Je vous guérirai, moi, dit-il.

—Je ne serais plus fou?

—Non.

—Et je resterais gentilhomme?

—Sans doute.

—Comment donc me guérirez-vous? demanda naïvement Jacquot.

—Par la prière....

L'œil du moine brillait d'une lueur étrange.

Sa voix avait un accent grave et solennel qui acheva de dominer le moinillon.

Il comprit que cet homme, inconnu tout à l'heure, était désormais le maître de sa destinée.

Mme. de Montpensier descendit, tandis que les muletiers harnachaient leurs mules et préparaient la litière.

Le capitaine frère Antoine s'était fait amener son cheval.

Séraphin était déjà en selle.

Seul, Jacquot demeurait immobile et pétrifié sous le regard du moine.

—Madame, dit alors le moine en s'inclinant devant la duchesse, vous vous intéressez à ce jeune homme?

—C'est mon page bien-aimé, dit la duchesse.

Jacquot sentit son cœur battre à outrance.

—Voulez-vous le guérir?

—Oh! certes, dit Mme. de Montpensier, que faut-il faire pour cela?

Jacquot tressaillit.

—Où va Votre Altesse? demanda encore le moine.

—A Château-Thierry.

—Eh bien! nous y rejoindrons Votre Altesse demain soir.

—Pas avant?

—Non, car nous irons à pied, en priant, et nous ne boirons ni ne mangerons en route; et je suis certain que le ciel m'accordera la guérison de ce jeune homme.

—Comme il vous plaira, mon père, dit la duchesse, qui demanda sa bénédiction au moine.

Et la duchesse partit, lui laissant Jacquot.

Jacquot, désormais sous la domination de son compagnon, n'eut plus d'autre volonté que la sienne.

Il se mit en route avec lui, à pied; celui-ci lui fit réciter force prières.

Jacquot raconta son rêve.

—Mon enfant, dit le moine, vous êtes le jouet des démons, et vous le serez encore...

—Mais qu'ai je donc fait?....

—Chaque nuit, poursuivit le moine, vous serez, aussitôt endormi, la proie de l'esprit du mal, jusqu'à ce que vous ayez rempli un grand acte méritoire aux yeux du ciel.

—Le ciel a donc besoin de moi? demanda naïvement le moinillon.

—La religion, du moins, répondit gravement le moine. Mon enfant, la religion est minée sourdement chaque jour par un ennemi bien plus cruel, bien plus terrible que tous les huguenots réunis.

—Et quel est cet ennemi? demanda Jacquot.

—Un prince cruel, égoïste, sans mœurs, sans courage, sans foi ni loi, un homme qui laisse périr la France et pactise à toute heure avec les hérétiques.

—Et....ce prince?

—C'est le roi Henri III.

—Ah! je le hais....dit Jacquot.

—Vous avez tort, mon enfant.

—Pourquoi?

—Parce qu'il ne vous a fait aucun mal, que vous n'avez jamais été à Saint-Cloud.

—Cependant....

—Sinon en rêve.

—Oh! vous croyez?

—Mais sans doute, puisque vous avez été fou et que vous n'êtes pas moine.

—Ma pauvre tête! murmura Jacquot, qui reprit son front à deux main et le secoua avec tristesse.

—Eh bien! continua son interlocuteur, ce soir nous arriverons à Château Thierry, et je commencerai à vous traiter afin de vous guérir.

—Mais, mon père, dit Jacquot, ne me disiez vous pas tout à l'heure que le roi était plus cruel ennemi de la religion?

—Oui.

—Et que le ciel avait besoin de moi?

—Peut être....

Que dois je donc faire?

Plus tard vous le saurez.

Et ils cheminèrent encore.

Cependant, vers midi, le moine tira de son bissac un peu de pain et de fromage et s'assit au bord du chemin et tout à côté d'un petit ruisseau.

Jacquot partagea ce frugal repas, et ils continuèrent leur route.

Ils arrivèrent le soir à Château Thierry, comme on sonnait le couvre feu.

—Je vais vous conduire en une maison où nous passerons la nuit, dit le moine, et où j'espère vous guérir.

—Vrai? fit Jacquot avec joie.

—Avec l'aide de Dieu, du moins....

Le moine frappa à une petite porte basse, dans une rue solitaire du faubourg, et cette porte s'ouvrit.

Mais Jacquot ne vit personne.

Son guide le prit par la main et le conduisit en une sorte de cellule qui se trouvait à l'extrémité d'un corridor.

Il y avait dans cette cellule une table, un grabat et deux chaises.

—Nous sommes ici, lui dit le moine, dans une succursale de mon couvent. Levez les yeux et regardez.

(A CONTINUER.)

AFFAIRE GUIBORD.

Discours de M. Trudel, prononcé les 28 et 29 Mars et le 1er Avril.—(SUITE.)

Je conclus donc que le droit qu'a tout homme de posséder la vérité, et le droit qu'a la vérité d'exercer son action indépendamment de tout pouvoir humain fait partie du droit des gens et est supérieur à toute loi et à tout pouvoir civil. Une loi faite dans un sens contraire est inique et ne doit pas recevoir de sanction. Et tout homme a un droit supérieur à ce que toutes les lois de sont pays, s'il en existait qui s'opposassent à sa libre possession de la vérité, ne soient pas obéies. L'habitant de la Chine par exemple à droit de dire: La loi civile de l'empire proscrit le Christianisme, mais elle est combattue par le droit des gens supérieur au droit civil et devant lequel le droit civil doit s'effacer, ce droit permet l'introduction de la religion chrétienne et m'autorise à la pratiquer, donc aucun juge civil n'a droit de me condamner. A ce droit, on ne peut opposer que le droit de la force, qui n'est pas un droit. C'est là, ou je me trompe fort, la doctrine catholique. Voici ce que dit à ce sujet Bergier, l'une des plus haute autorités théologiques:

"Lorsque nos profonds politiques jugent que Dieu, sa parole, son culte, ses lois, les ordres qu'il a donnés, sont étrangers à l'Etat, l'on est bien en droit de douter si ces écrivains eux-mêmes ne sont pas étrangers à l'Eglise, et si jamais ils ont fait profession du Christianisme. A les entendre raisonner, on dirait que les souverains ont fait grâce à Jésus Christ, en permettant que sa doctrine et sa religion fussent prêchées dans leurs Etats; que, par reconnaissance, ses ministres sont obligés en concience de mettre cette religion, et l'Evangile qui l'enseigne, sous le joug de la puissance séculière. Nous pensons, au contraire, que c'est Jésus-Christ qui a fait une très grande grâce à un souverain et à ses sujets, lorsqu'il a daigné leur procurer la connaissance de sa doctrine et de ses lois, les captiver sous le joug de son Evangile, leur donner une religion qui est le fondement le plus sûr de leurs devoirs mutuels et de leurs droits respectifs, par conséquent le plus ferme appui du repos, de la prospérité et du bonheur des sociétés politiques. Cette vérité est assez démontrée par le fait; puisque, de tous les gouvernements de l'univers, il n'en est point de plus stable, de plus modéré, de plus heureux, à tous égards, que celui des nations chrétiennes."

"Sans demander la permission des souverains, Jésus-Christ avait dit à ses apôtres: *Prêchez l'Evangile à toute créature; quiconque ne croira pas sera condamné. Vous serez traînés devant les rois et les magistrats à cause de moi, et pour leur rendre témoignage... Ne les craignez point...... Ce que je vous ai enseigné en secret, publiez-le au grand jour, et ce que je vous dis à l'oreille, prêchez-le sur les toits. Ne craignez point ceux qui tuent le corps et n'ont point de pouvoir sur l'âme, mais craignez celui qui peut envoyer le corps et l'âme au supplice éternel.* (Math. X, 18) *Aussi les apôtres n'ont* point demandés les lettres d'attache des Empereurs payens pour annoncer l'Evangile à leurs sujets; les *pasteurs*, qui leur ont succedé, ont même bravé les lois qui le leur défendaient, et par leur constance, ils ont enfin forcés les maîtres du monde à courber leur tête sous le joug de la foi."

Bergier dictionnaire de Théologie dogmatique, tom. 4, p. 1325.

Un protestant illustre, Mr. Guizot, qui se fait remarquer surtout par un esprit dégagé de préjugés à l'égard du catholicisme, interprête comme suit ce droit à la liberté de l'Eglise: après s'être demandé quelle est cette liberté, il la définit:

"Le droit pour les individus, de professer leur foi et de pratiquer leur culte, d'appartenir à telle ou telle société religieuse, d'y rester ou d'en sortir;"

"Le droit, pour les Eglise diverses, de s'organiser et de se gouverner intérieurement selon les maximes de leur foi et les traditions de leur histoire;"

Et plus loin:

"Je viens de le dire, et les faits le disent bien plus haut que moi: la liberté religieuse ne consiste pas uniquement dans le droit personnel et isolé de chaque homme à professer la foi; la constitution intérieure de la société où les hommes s'unissent religieusement, c'est-à-dire de l'Eglise, son mode de gouvernement, les rapports de ses ministres avec ses fidèles, les règles et les traditions qui y président, font essentiellement partie de la liberté religieuse; et partout où cette liberté est proclamée, elle n'est réelle et complète que lorsque l'Eglise et les Eglises diverses en jouissent aussi bien que les individus."

L'Eglise et les Sociétés chrétiennes en 1861 p. 42 et 72.

Comme catholique, j'ai donc droit, non-seulement à la pratique de mon culte, mais j'ai droit à ce qu'il soit reconnu dans toute sa plénitude et dans toute sa liberté d'action: car le catholicisme tronqué, ou le catholicisme soumis à un pouvoir humain, n'est plus le catholicisme, qui repose sur le dogme de l'autorité suprême et supérieure à tout gouvernement civil. Ce peut être l'Anglicanisme ou la religion Grecque, mais ce n'est pas le catholicisme. Comme catholiques, les Défendeurs ont donc le droit de faire reconnaitre dans toute leur intégrité les droits de leur église. Non-seulement j'ai droit, comme catholique, de plaider cette cause au point de vue catholique qui doit être admis par le tribunal; mais encore, j'ai droit à ce qu'elle soit jugée au point de vue catholique. Car, dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un catholique qui vient revendiquer de son Eglise des droits de catholique, et il importe pardessus tout de constater quelles sont les règles de son Eglise pour constater d'après ces règles quels sont ces droits.

Le Juge:—Vous avez parfaitement raison. C'est une question essentiellement catholique; et il nous faut constater les rapports qui existent ici entre le spirituel et le temporel.

M. Trudel:—Il ne faut pas oublier que l'autorité de l'Eglise..........................

Le Juge:—Il faut bien prendre garde d'attribuer à l'Evêque l'autorité de l'Eglise.

L'Evêque n'est pas l'Eglise. Il a pu agir avec la meilleure intention possible, et dans les limites de la légalité. Mais je dirai ici ce que disait un jour feu l'Honnorable Juge Lafontaine: "Les Evêques sont soumis aux lois de l'Etat comme les autres citoyens, et comme eux ils peuvent se tromper,"

M. Trudel:—Ils n'y sont pas soumis comme Evêques; et s'il est vrai qu'ils peuvent se tromper comme tels, ce n'est pas aux juges civils à redresser leurs erreurs.

Du moment qu'il est constaté qu'un Evêque a agi dans les limites de ses fonctions épiscopales, on devra le déclarer justiciable de l'autorité supérieure ecclésiastique seule. Que dirait le juge si les Evêques disaient de lui: Il est citoyen comme les autres; et comme il peut se tromper, nous renverserons sa décision rendue en matières civiles! Je répondrai à la première partie de l'objection: il est bien vrai

que l'Evêque n'est pas l'Eglise, mais cependant il est dans son diocèse la plus haute autorité religieuse, et représente l'autorité de l'Eglise, comme un gouverneur, son souverain. Il y est la plus haute autorité qui puisse interpréter les lois de l'Eglise. Il peut se tromper, mais dans ce cas il faudra recourir à son supérieur, pour faire reformer son jugement. Il en est de même au civil : le Juge n'est pas la justice, ni le gouvernement, mais il est la Cour, c'est-à-dire qu'il représente l'autorité civil.

Le Juge :—Il est la Cour complète ; mais son jugement n'est pas sans appel heureusement.

M. Trudel :—Cependant son jugement est censé celui de l'autorité souveraine tant qu'il n'est pas renversé par un tribunal supérieur. En supposant que l'Evêque se soit trompé dans le cas présent, je maintiens qu'il est déplacé au point de vue de la légalité, de vouloir faire renverser son jugement par un tribunal civil. Cette prétention est aussi absurde que celle qui voudrait faire renverser un jugement d'une Cour civile en matières civiles par un tribunal ecclésiastique. Le Comte de Maistre a écrit quelque part que l'infaillibilité dans l'Eglise n'est rien autre chose, que le pouvoir absolu tel que prétendent l'avoir tous les gouvernements civils dans les matières de leur ressort. Les jugements du plus haut tribunal civil sont censés bons, ce tribunal est censé ne pouvoir se tromper, puisque son jugement est sans appel. Dans l'Eglise........

(A CONTINUER.)

DÉPÊCHES SPÉCIALES

A LA MINERVE.

NOUVELLES DE LA CAPITALE.

Ottawa, 20.

On procédera demain après-midi à l'examen préliminaire de MM. Ritchot et Scott, devant le magistrat de police O'Gara ; à 3.15 hs. cette après-midi, MM. Ritchot et Scott furent conduits en voiture de la station de police à leurs demeures, sous la surveillance des détectives.

Ottawa, 20.

Cette après-midi le comité sur les comptes publics s'est assemblé ; Sir Francis ne pouvant assister à la réunion pour cause d'indisposition, fut remplacé au fauteuil par M. Gibbs.

Sur motion de M. McKenzie, M. Vaux, comptable de la Chambre des Communes, fut appelé, et examiné relativement à l'indemnité payée aux membres.

M. Anglin présenta une motion demandant un rapport de l'indemnité et des frais de transport payés à chaque membre des Communes et du Sénat pour la dernière session. Emporté.

Après quelques affaires peu importantes le comité s'ajourna.

Ottawa, 20.

Messieurs Ritchot et Scott ont paru de nouveau cette après-midi devant le Juge Galt.

L'Hon. M. Cameron occupait pour la défense, et M. Lees représentait la Couronne.

M. Cameron dit qu'il n'y avait aucun doute sur la juridiction d'un magistrat du Canada dans les causes de ce genre, et que conséquemment, les prisonniers devraient être conduits devant le magistrat de police pour subir un examen préliminaire, comme dans les cas ordinaires.

Le Juge Galt fut de l'avis de l'Hon. M. Cameron, et donna des ordres à cet effet.

Les prisonniers furent conduits à la station de police par le détective O'Neil ; une foule nombreuse s'assembla près de la station ; mais l'examen n'aura lieu qu'à une heure avancée dans l'après-midi.

Ottawa, 20.

Reiffenstein a été trouvé coupable, ce matin, à la Cour Criminelle, d'avoir félonieusement volé $2,983, la propriété de la ville de Hamilton.

M. Donald McDonald est tombé, hier soir, de sa voiture, en se rendant aux chars, et s'est démis l'épaule.

Le *Times* publie une lettre de M. McDougall en réponse à l'assertion faite par le Revd. M. Ritchot que lui (M. McDougall) aurait déchiré une lettre des Métis, contenant une série de résolutions passées par ces derniers. Il dit qu'il n'y a pas un seul mot de vérité dans toute cette histoire.

Le rapport de M. Provencher, sur ce qui s'était passé dans son entrevue avec les insurgés, à la maison du Revd Monsieur Ritchot, contredit directement l'avancé de ce dernier, quant à la possibilité d'apaiser facilement les troubles.

Ils lui disent que l'insurrection avait pris de telles proportions, qu'il était impossible de pacifier le territoire à présent ; que le nouveau gouvernement était déjà organisé, etc., et qu'ils étaient décidés d'empêcher à tout prix l'installation du nouveau gouverneur.

Au lieu de cette lettre contenant un exposé amical des griefs des Métis, vingt hommes armés arrivèrent à Pembina avec un message verbal leur enjoignant d'avoir à quitter le territoire avant neuf heures, le lendemain, sans quoi, leur vie était en danger.

Ces hommes étaient commandés par l'adjudant-général Lepine, l'exécuteur de Scott, et présentaient une mine peu rassurante. Il n'avait reçu que deux lettres pendant les cinquante jours qu'il a passés à Pembina, des partisans du Père Ritchot. L'une était du Président Bruce et du Secrétaire Riel, lui interdisant l'entrée du Territoire. L'autre lui fut apportée par M. Provencher, et avait été écrite, comme on lui avait dit, par le Père Ritchot lui-même.

Cette lettre disait que si M. McDougall avait laissé le territoire de suite, sur l'avis amical que lui avait donné M. Lépine, les difficultés eussent pu facilement être aplanies et après cela, ils le menaçaient en cas de résistance de la vengeance des Métis, qui étaient décidés à empêcher toute installation et même à l'assassiner.

Lady Young recevra samedi prochain à Rideau Hall.

Ottawa, 20 avril.

Le Révd. M. Richot a envoyé une lettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui demandant protection contre toute nouvelle tentative de molestation.

Demain, les délégués de la Rivière Rouge auront une entrevue avec Son Excellence le Gouverneur. Un bref de *subpœna* a été envoyé à M. Provencher pour sa comparution, demain, en qualité de témoin dans le procès des M. M. Richot et Scott.

—o—

PROVINCE DE QUEBEC.

Quebec, 20

On ne pourra connaître au juste le résultat de l'élection que samedi soir.

Les quartiers Champlain, St. Pierre et St-Roch sont les quartiers où les élections sont le plus contestées.

Messieurs Hall et Blanchet ont résigné au quartier du Palais.

Au quartier St. Pierre, le conseiller Convey a réuni actuellement 115 voix ; et M. Bourget, 99 voix.

Ambroise et Michel Cardinal sont de nouveau poursuivis sous accusation de meurtre, à Lorette.

Les Sénateurs et les membres de la Chambre des Communes, venus à Québec passer les vacances de Pâques, sont partis pour Ottawa ; la Chambre s'est ouverte hier.

Une enquête a eu lieu ce matin sur le corps de Simon Romain, chef Indien, trouvé mort dans son lit. Il a été constaté qu'il a succombé à une maladie de cœur.

A la Pointe Lévis, John Simpson, âgé de 56 ans, a aussi été trouvé mort dans son lit.

La marée est montée très-haute ce matin ; le quai et le marché Champlain ont été submergés.

Pointe au Père, 20, 6.30 p. m.

Temps nuageux et doux ; léger vent de l'Est.

Aucun vaisseau à voile n'est passé cette après-midi.

Rivière du Loup en Bas, 20, 6.30 p. m.

Temps nuageux et froid ; fort vent de l'Est.

LA MINERVE

JEUDI MATIN, 21 AVRIL 1870.

Une lettre du Secrétaire des Colonies à Sir A. T. Galt avait mis, on se le rappelle, les apôtres de l'indépendance en liesse. Lorsqu'on offrit à notre ancien ministre des finances un titre d'honneur élevé pour reconnaître ses services à l'Etat, il ne voulut pas accepter sans éclairer le gouvernement impérial sur les opinions qu'il professait en faveur de l'indépendance.

Dans sa communication à Sir John Young il exprimait la croyance que les autorités impériales appuyaient la politique d'indépendance coloniale. Et, dernièrement, en donnant des explications personnelles devant le parlement, il répétait son affirmation en disant que notre émancipation politique était l'objet immédiat de la politique impériale. Mais il appert que Sir A. T. Galt n'exprimait pas du tout les vues du gouvernement anglais en interprétant ainsi la réponse du Secrétaire des Colonies.

Lors d'une interpellation qui fut faite récemment dans la chambre des Communes à ce sujet, M. Monsell, sous secrétaire d'Etat pour les Colonies, informa l'assemblée qu'il n'y avait rien dans la correspondance échangée relativement au titre décerné à Sir A. T. Galt, qui pût justifier la conclusion qu'il en avait donnée, et que de plus M. Galt n'était pas du tout autorisé à donner une telle interprétation aux intentions du gouvernement.

Comme l'on voit, Sir A. T. Galt avait évidemment forcé la note dans le but de renforcer un peu sa position. Mais il a provoqué une déclaration qui évidemment ne devra pas le satisfaire et ne pourra que faire déprécier encore un projet dont les partisans dans le pays peuvent se compter, tant ils sont clair-semés.

Ce démenti rendra Sir A. T. Galt sans doute plus prudent lorsqu'il s'agira d'interpréter les opinions du Cabinet anglais sur une question d'une aussi grande importance.

M. McDougall commence à nous faire part de ses renseignements sur le Nord-Ouest. Il a pris la plume pour répondre au *Globe* concernant le parti d'exploration du Colonel Dennis, qui suivant bon nombre de personnes, aurait été la première cause des troubles dont la Rivière-Rouge est depuis plusieurs mois le théâtre.

M. McDougall a été si malmené depuis quelque temps qu'il est juste qu'on lise un peu ce qu'il écrit et qu'on entende ce qu'il aura à dire prochainement devant le Parlement sur l'imbroglio du Nord-Ouest. C'est à ce titre que nous reproduisons la lettre suivante, dont le *Globe* a refusé l'insertion, et à laquelle le *Telegraph* a ouvert ses colonnes :

Dans votre numéro du 4 courant, vous dites ce qui suit :

Le Canada a acheté le Territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et au lieu d'envoyer des hommes de caractère et de sens commun pour exposer la situation aux habitants, il envoya une troupe de *morailles*, comme parti d'exploration, qui firent en sorte de faire croire aux Métis ignorants qu'ils seraient bientôt privés de leurs terres.

Je n'ai aucunement l'intention d'entrer, par la voie des journaux, dans la discussion d'aucune question touchant les événements récents du Nord-Ouest. Je préfère établir ma position et exprimer mes vues d'une autre manière et ailleurs. Mais je ne puis demeurer silencieux en voyant des journaux de premier ordre, comme le *Globe*, publier tous les jours des faits préjudiciables à des hommes braves et loyaux, qui ont exposé leur vie pour la cause de leur patrie, faits qui ne sont pas fondés et ne reposent que sur l'autorité des rebelles et de leurs apologistes.

Je me suis enquis avec beaucoup de soin, pendant mon séjour au Nord-Ouest et depuis mon retour, de la conduite du corps d'explorateurs, et je n'ai découvert aucun acte ni aucune circonstance qui puisse justifier l'accusation qu'ils se soient mal conduits et qu'ils aient donné prétexte d'offense aux habitants de la Rivière-Rouge.

Peut-être est-ce une bévue d'avoir envoyé des arpenteurs avant que le nouveau gouvernement fût bien établi ; mais le Col. Dennis et ses assistants ne sont pas responsables de cela ; le gouvernement a été pressé de tous côtés et spécialement par le *Globe*, d'apporter toute la promptitude possible à préparer la contrée à la colonisation. On a dit qu'une saison serait perdue, à moins que le gouvernement n'agît promptement. A ma suggestion, on télégraphia à Lord Granville, pour obtenir que la compagnie de la Baie d'Hudson consentît à permettre l'arpentage de quelques townships avant que le transfert actuel fût complété. On obtint aussitôt ce consentement, et le Colonel Dennis, dont la nomination a été approuvée par le *Globe*, fut envoyé avec deux assistants choisis par lui pour commencer l'ouvrage.

Les autres personnes employées par le Col. Dennis n'étaient en aucune manière les représentants du Canada ou de son gouvernement. Ils étaient pour la plupart des jeunes gens qui avaient émigré au Nord-Ouest dans l'espérance que le transfert du territoire au Canada leur donnerait une chance d'emploi, ou l'occasion d'améliorer leurs fortunes. Les natifs et les résidants du pays furent aussi employés quand leurs services purent être utilisés. Il arriva aussi que presque tous les canadiens employés par le Col. Dennis étaient des cadets de nos écoles militaires, qui, une fois appelés, s'engagèrent avec ardeur, pour défendre le drapeau canadien et l'autorité de la Couronne.

Comment pouvez-vous dénoncer de tels hommes comme manquant de caractère et de sens commun, et comme une troupe de Marailles, sans une seule preuve de mauvaise conduite de leur part ? Je ne sais comment expliquer cela. J'espère que vous irez prendre des informations auprès du Col. Dennis et des autres canadiens qui sont dernièrement arrivés du Nord-Ouest, et si vous découvrez, comme j'en ai la confiance, que l'histoire du mauvais traitement des Métis par les arpenteurs a été inventée par les rebelles et ceux qui sympathisent avec eux pour justifier leur résistance préméditée à l'autorité canadienne, vous reconnaîtrez promptement l'injustice de vos remarques sur le caractère et la conduite du parti d'exploration.

Je suis, etc.,

Wm. McDougall.

Ottawa, 16 avril 1870.

Le rédacteur du *Franco Canadien* qui est actuellement à la tête d'une compagnie près de la frontière n'envisage pas du meilleur œil que le *Pays* les mesures de sûreté prises par le gouvernement contre les féniens. Voici ce qu'il écrit :

Quant aux chances de la guerre, je puis vous dire qu'elles sont encore à l'état de problème. Je suis cependant d'opinion, après les informations, que je tiens de bonne source, que les précautions prises par le gouvernement ne sont pas inutiles. Il est hors de doute que les féniens préparent un mouvement sur quelques points de la Frontière, mais les forces placées à tous les endroits accessibles à l'invasion sont plus que suffisantes pour repousser toutes tentatives de ce genre. Il est même plus que probable que l'aimable confrérie fénienne jugera prudent de ne pas attaquer nos lignes, et qu'elle se bornera, pour l'acquit de sa conscience et pour le maintien de son prestige, à chercher à pénétrer sur quelques points non défendus de notre territoire, pour s'y livrer pendant quelques heures à ses douces inclinations pour la maraude et le vol. A nous de la prévenir, en ne laissant le long de la ligne provinciale aucun point faible.

ACTUALITÉS.

Le *Constitutionnel* condamne à son tour la poésie de M. Lemay, et le *Herald* subissant moins la passion du moment que d'autres journaux anglais se déclare opposé à la destitution de M. Lemay, ce qui n'est nullement désirable, car un écart de plume bien regrettable, ne doit pas faire, il est vrai, oublier les services rendus.

Nous avons reçu une lettre de notre ami M. le Chevalier DeBellefeuille, en date de Rome, le 1er avril. Parti subitement pour un voyage à l'Orient, il n'a pu continuer les intéressantes lettres qu'il nous promettait sur le Concile. Il a pu dans cette magnifique promenade visiter l'Egypte, la Palestine, la Syrie, Constantinople et Athènes.

Il lui restait à parcourir le nord de l'Italie et un peu la Suisse pour ensuite s'embarquer à Hâvre le 21 avril, à bord d'un paquebot de la ligne française. Il espère être au Canada dans les premiers jours de mai, avec un détachement de zouaves canadiens dont le terme de service sera terminé ou qui sont rapatriés pour cause de maladie.

M. Gustave A. Drolet a reçu hier un télégramme de l'Ast. Adj. Gén. Harwood, retenu actuellement à Vaudreuil pour cause d'indisposition, disant que le gouvernement ne pouvait accepter l'offre des zouaves canadiens, qui désiraient servir avec leurs propres uniformes. Il est fâcheux que les autorités n'aient pu leur accorder ce privilége, mais nos zouaves auront en tous cas prouvé leur loyauté et leur courage à vouloir défendre le pays menacé, à l'heure même où ils ne font qu'arriver de Rome, où ils ont passé deux longues et pénibles années dans le rude métier des armes.

On nous écrit de Huntingdon, le 19 avril :

Le Lieutenant-Colonel Fletcher, commandant la Brigade, a établi une police militaire dans le village.

Le Capitaine Muir et le Sergent Major sont partis hier pour aller visiter les détachements de Hussards stationnés à Franklin et à Hemmingford. Le Colonel Lovelace est pour le moment officier-commandant des troupes.

Les officiers du 50me Bataillon s'honorent de l'habileté du Colonel Lovelace comme tireur, et ils se sont mis eux-mêmes sous ses ordres. Cet officier a été nommé par le Lieutenant-Général Lindsay, Major de Brigade des troupes placées sur la frontière de Huntingdon.

CHRONIQUE DE ROME.

(PRÉPARÉE POUR « LA MINERVE. »)

Notre correspondant ordinaire nous écrit de Rome, le 29 mars au soir :

On attend à Rome M. de Banneville. Ce soir, Madame la marquise de Banneville a reçu, comme à l'ordinaire, la société qui se réunit dans ses salons le mardi. Il y avait grande foule : des Cardinaux, des Evêques, des théologiens, des diplomates. Depuis quelque temps, on n'y voit plus Mgr. Dupanloup, ce qui accrédite le bruit répandu au sujet d'une lettre peu favorable à M. de Banneville, que ce Prélat aurait écrite à Paris, lettre dont l'ambassadeur aurait reçu la copie ou l'original de Paris même.

M. le colonel Perreaux, qui est venu pour prendre le commandement de la légion romaine, a été présenté ce soir à l'ambassade, et sera reconnu en sa qualité, jeudi, au Quirinal, par tout le corps français-romain sous les armes. Il a l'aspect vraiment militaire, avec un mélange de douceur et de bonté qui rappelle heureusement M. le Colonel d'Argy.

* *

Le Saint-Père a reçu hier matin au Vatican les princes et les princesses de la famille grand-ducale de Toscane, qui ont assisté à la messe dans l'Oratoire privé et reçu la communion des mains de Sa Sainteté.

* *

Une grande affliction atteint la famille royale de Naples : la jeune princesse née de Leurs Majestés, a succombé hier soir à une maladie (le croup) qu'aucun remède n'a pu conjurer.

* *

Le télégramme envoyé à la *Gazette d'Augsbourg* sur le *tumulte effroyable* qui se serait produit au Concile au sujet de Mgr. Strossmayer est en partie une invention. Il n'y a pas eu de tumulte effroyable, mais une digne et forte manifestation en faveur de l'autorité, et Mgr. Strossmayer n'était pas en train d'affirmer qu'il faut l'unanimité morale pour une définition. On ignore de quoi il parlait, mais l'on a dit que c'était de tout autre sujet.

ROME PENDANT LE CONCILE.

LXV.

Rome, le 20 mars.

Que c'est singulier au premier aspect, ce qui arrive en France depuis quelques mois, et que c'est naturel ! Mais je ne vois pas que l'on sache bien ou que l'on marque bien comment c'est naturel. On a tant à parler que le temps manque un peu pour penser. De loin, avec le spectacle de la stabilité sous les yeux, en présence d'une doctrine de gouvernement que le flot submerge sans pouvoir l'emporter ni la dissoudre, on juge d'une façon plus nette. Il me semble que Rome m'explique la France, et je n'ai besoin que de regarder le Pape pour me rendre compte de l'Empereur.

L'Empereur, ce titre commence à paraître bizarre. Il est vrai qu'on ne voit guère quel autre pourrait convenir. Roi, souverain, grand duc, tout ce qui implique l'idée de couronne ne répond pas à la chose. La couronne, disaient les jurisconsultes, est ronde, M. Dupin le disait encore. M. Ollivier ne le dirait plus. Ce n'est plus rond, cela. Ce n'est plus rond, ce n'est plus fermé, il n'y a plus la croix dessus. Cette croix était bien utile pour tenir le faisceau de branches d'or qui formait la couronne. On a ôté la croix, tout s'est démoli. Cette branche va d'un côté, cette branche va d'un autre, rien n'est attaché à rien, tout tombe du front royal et il n'y a plus rien sur le front royal, et il n'y a plus de front royal. Quel faisceau reformera-t-on, s'il n'y a plus de croix pour le lier, plus de front pour le porter? Et s'il n'y a plus de faisceau, qu'y aura-t-il ? Pauvre couronne c'était un bel ouvrage avec la croix au-dessus. Je ne peux m'empêcher de le regretter un peu. Je vois bien l'embarras de savoir où le placer s'il existait encore. Néanmoins, que la couronne devienne un accessoire de théâtre ou une curiosité de musée, c'est triste. Je me console, en pensant qu'il nous reste la tiare. La tiare a été plus solide que la couronne, heureusement. Voyez comme la tiare est brillante et vivante, comme elle ferme toujours le faisceau, comme elle est ronde, comme elle tient bien sur le front qui la porte ! Mais rien n'en a pu ôter la croix, et rien ne l'ôtera. Pie IX n'y laissera point porter la main. Il laissera le trirègne à son successeur, non-seulement entier, mais plus éclatant, mais soudé en toutes ses parties d'un métal plus ferme et plus indestructible.

Merveilleux scandale du monde ! Sur toute la terre, des royaumes, mais point de rois. Ici point de royaume, mais le roi assuré, ferme, en réalité plus victorieux. Qui doute que celui-ci soit roi et ne doive rester roi ? Or, voici un quart de *siècle* que tous les autres prétendent lui enseigner l'art de régner, et en même temps font effort pour l'arracher du trône. Il reste sur son trône, et voit tous ces rois culbuter de leurs trônes qui culbutent.

C'est à lui, lorsqu'on lui volait à main armée une partie de son territoire, que notre illustre Monsieur Thouvenel écrivait ; Mais abdiquez donc, si vous voulez régner ! Mais sortez donc des régions mystiques, si vous voulez vivre ! Et tout à l'heure le fausset catholique libéral de M. Daru lui criait encore : Homme d'un autre âge, vous enfermerez-vous toujours dans un monde à part !

Il les laisse dire. Il sait bien, lui, que les « régions mystiques » sont les régions de la constance de la lumière ; il sait bien que le monde à part qu'il habite est le seul monde vivant.

—

Donc, il n'existe plus en France de couronne ronde, ni de front couronné. Il y a un grand pensionnaire qui dort dans le « char de l'Etat » dont il n'a plus le droit de diriger la marche. On le consulte, il approuve.—Sire, si nous coupions à travers la Constitution ?—A votre aise ! —Sire, si nous faisions passer la roue sur le Sénat ?—A votre aise !—On passera sur le Sénat sans verser et sans briser l'essieu. Le roc a été fait pour ce dessein. On entrera là-dedans comme......disons comme dans du beurre, et il n'y aura plus de Sénat ! Un Français qui s'absente de son pays pour deux ou trois mois rentre et ne retrouve plus son Sénat, ni sa Constitution, ni son Empereur, heureux s'il trouve le sol où sa maison était bâtie! Le percepteur, voilà tout ce qu'il est bien assuré de retrouver.

Ce n'est pas que je regrette tant la Constitution. Mon Dieu non, pas du tout ! Mais on s'étonne, malgré tout, de voir la facilité des Constitutions, comme on les épouse, comme on les répudie, et comme les peuples modernes font peu de cas de ces coûteuses demoiselles.

Au Vatican, il n'en va pas de la sorte. Venez donc ici prendre de belles libertés avec les Constitutions ! Que le suffrage universel lui-même s'y essaye ! Qu'il entreprenne de faire un changement auquel le gardien de la Constitution ne consentirait pas !

—

Et monsieur Rouher aurait pu dire : J'emporte avec moi l'empire ! Cette chose fastueuse et retentissante, forgée à si grand feu pour de si grands desseins (à ce qu'il semblait), elle a pu tenir dans la poche de M. Rouher, qui s'en allait les mains dans ses poches, sans peut-être se douter que l'empire était là. Dieu, dit Bossuet, laissait aux Romains l'empire du monde comme un présent de nul prix ! Si M. Rouher fait des Mémoires, il dira qu'il emportait l'empire, et l'on y verra qu'il ne le savait pas bien. Il l'a emporté par mégarde, comme un papier qui traînait sur son bureau. Quelques jours après, le déménagement accompli, on a cherché l'empire, on ne l'a pas trouvé. Il est tombé de la poche de M. Rouher, quelqu'un l'a ramassé. Qui a ramassé l'empire ? On ne le sait pas. Peut-être Rochefort en se rendant à Sainte-Pélagie. C'est très-drôle.

La civilisation moderne a des aventures à pouffer de rire et qui amusent bien les journaux. Celle-ci leur plaît et les frappe d'admiration. Ils disent : Quel beau siècle, comme nous faisons bien les révolutions, comme nous sommes sages, et que l'on voit tranquillement d'étranges revirements des fortunes humaines ! Se serait-on attendu que l'empire finirait comme cela, que tout s'en irait au vent, que la Constitution se dissoudrait comme une bulle de savon devant l'expression polie d'un désir de M. Ollivier, et qu'on verrait le moment où le Sénat pourra devenir une pépinière de sous-préfets vénérables !

—

Tout cela néanmoins arrive par des voies très-logiques. Quand l'Empereur s'est déclaré fondé du pouvoir universel des Français et a été, il faut le dire, agréé en cette qualité par tant et tant de millions de suffrages, il prenait une grande charge qui pouvait, avec un peu de soin, le mener très-haut dans le présent et dans l'avenir.

La France était à lui, se donnait à lui. Elle mettait à sa disposition toutes ses forces, ne lui demandait que de les ordonner et de les employer loyalement, noblement, vigoureusement. Il nommait à toutes les magistratures politiques, civiles, même religieuses ; il choisissait l'Evêque, le sénateur, le député, le juge, le journaliste et le garde-champêtre, et tout l'entre-deux. Il faisait la paix et la guerre, la loi et les règlements. Rien qui ne fût dans sa main, même la littérature, même les arts. Il a tout pris du côté de son agrément. Ici commence la logique de la situation actuelle. A quoi bon refaire l'histoire de cette décadence ? Elle serait cruelle. Quand on dressera le bilan, il faudra bien y venir, on verra quel aveugle agent de la révolution a été l'empereur Napoléon III. Dans quel dessein, par quelles lacunes, je l'ignore, mais certainement aussi, en tout cas, par amour de l'agrément et de la commodité.

Il a eu vingt ans, le temps de refaire le monde ! le temps de planter sa dynastie au milieu d'une génération sérieuse et virile, appelée à combattre sans doute, mais non sans espoir, et qui eût regardé son fils comme le chef naturel du parti de l'ordre et de l'avenir éclairé et affermi dans ses voies. Il a eu vingt ans pour consolider l'unité française, seule bien formée au milieu du monde ! Vingt ans pour étendre au monde entier les plis du drapeau français et catholique, et donner à la fille aînée de la civilisation chrétienne un patronage que tous les grands et fermes cœurs qui sont dans le monde la conjuraient de prendre.

Et telle était la profondeur du chagrin et de ressentiment de la France après le régime de Louis-Philippe qu'il n'a pas failli moins de vingt ans à l'empire pour nous ramener à ce point culminant de Louis-Philippe où toute la France s'est écriée : Assez ! assez ! quoi qu'il puisse arriver !

—

On cite un fameux discours de Napoléon revenant d'Egypte : « Qu'avez-vous fait de la France ? Je vous l'avais laissée, etc. » Quel écho terrible et moqueur redit aujourd'hui ces paroles : Qu'avez vous fait de la France ? ......

Je voudrais qu'une vingtaine au moins de sénateurs eussent le courage de paraphraser aujourd'hui ce : Qu'avez-vous fait de la France ? S'ils savaient parler, ils diraient des choses très-belles et très-salutaires. Mais, pour conclure, les orateurs devraient donner leur démission. C'est ce qui ne permet pas d'espérer une péroraison digne de l'exorde.

Ah ! M. Ollivier ! vous vous êtes conduit en homme de cœur. Vous avez bien parlé ; vous avez eu foi dans vos idées ; mais nous sommes en un temps où votre bagage ne peut aller loin, et vous ne tirerez pas ce char de l'ornière. Les hommes dont vous disposez ne donneront pas le coup de collier qu'il faut, et vous-même bientôt vous vous sentirez las.

Homme d'idées, pour la consolation de votre cœur et pour la lumière de votre âme, regardez l'homme de foi ! Regardez comme il vit, regardez comme il marche, regardez comme il attend et comme il persévère. Regardez ce que Rome renferme, à présent que vous savez ce que Paris peut contenir !

LOUIS VEUILLOT.

Le Concile jugé par un journal protestant.

La *Revue diplomatique*, journal protestant de Londres, a publié un article sur Pie IX et le Concile qui a produit une grande sensation. De cet article au retour à l'unité catholique, il n'y a pas loin.

« Le Concile œcuménique du Vatican, dit ce document, devrait faire tressaillir de joie tous ceux qui désirent la guérison des nations et des individus ; car il y a des côtés admirables, des aspects d'une beauté et d'une grandeur vraiment singulières.

« Le Concile œcuménique était inattendu ; personne, dans l'Eglise, ne pensait au Concile si ce n'est le Saint-Père Pie IX.

« Or, je dis que cette initiative du Souverain-Pontife est un gage de vive espérance.

« Les autres ne voyaient pas même l'utilité du Concile, et Lui il en a vu la nécessité ; car il s'est servi de cette expression même dans la bulle de convocation. Peut-être aussi craignaient-ils comme un danger cette manifestation d'un Concile en face de ce qu'on appelle le monde *moderne*.

« Et Lui a envisagé la colère du monde *moderne* avec calme et force d'âme, et lui a dit : Je t'affronterai ! Dieu m'a donné un front plus dur que leurs fronts. Et précisément à cause de cette colère, Pie IX a voulu le Concile, et il a dit : Voilà l'ennemi ! Et comme cet ennemi, par sa presse aux mille voix confuses, soldées ou aveuglées, par ses réunions publiques et ses congrès de paix, bouillant de haine et hurlant la destruction et la guerre au dehors et au dedans, ressemble à la multitude désordonnée de Babel, Pie IX a dit : Opposons lui la Pentecôte ! et les diverses langues du monde entier proclameront de nouveau l'unique vérité, l'unique justice, l'unique droit l'unique loi, l'unique charité.

L'Infaillibilité pontificale et les Américains catholiques.

Le correspondant américain de l'*Univers* lui écrit de New-York :

Je ne terminerai pas ma lettre sans dire avec quelle impatience et quelle sainte confiance les catholiques attendent ici les décisions du Concile. Nous sommes séparés de vous par les mers et les distances ; mais nous n'en sommes pas moins en communion avec vous ; et le Saint-Esprit qui plane sur la Ville Eternelle, étend ses ailes aussi sur nous qui l'implorons. Nos pasteurs ne se sentent pas inspirés à la manière de l'académicien Gratry pour raisonner ou plutôt déraisonner contre la Papauté ; ils se contentent de diriger les cœurs droits, de rectifier les insinuations niaises que nos protestants comme vos rationalistes font courir contre le dogme de l'infaillibilité : ils éclairent les ignorants, fortifient les faibles. Nous, pauvres laïques, nous recueillons et prêtons l'oreille ; notre ambition est d'être des hommes de bonne volonté : la foi ! c'est toute notre science.

Le R. P. Thomas Preston, l'un des prêtres les plus instruits et les plus aimés du diocèse de New-York, avait annoncé, il y a quelques jours, qu'il prêcherait sur l'infaillibilité du Souverain Pontife. A l'heure fixée, son église s'est trouvée trop petite pour contenir la foule accourue pour l'entendre. Ceux qui avaient pu entrer, se félicitaient ; ils étaient bien un peu écrasés ; mais ils étaient contents. La thèse développée par l'orateur, avec cette diction pure et persuasive qui lui est particulière, éclaircit parfaitement la question.

J'aurais voulu voir là nos amis les libéraux ; ils n'auraient pu résister longtemps : quelque chose comme un courant de la grâce traversait l'assemblée, et arrachait de tous les cœurs un frémissement d'enthousiasme. Si le respect pour le lieu saint n'avait retenu l'auditoire, il aurait applaudi.

L'Esprit-Saint fera sans doute bientôt entendre sa grande voix : mais elle a, par avance, retenti au fond de nos cœurs et l'Eglise des Etats-Unis a déjà répondu sans réserve : Je crois !

Assemblée des marchands de fleur et des boulangers.

Hier soir, a eu lieu à l'hôtel de M. Beliveau, Place Jacques Cartier, une importante assemblée composée des boulangers et des marchands de fleur les plus considérables de cette ville. Cette nombreuse assemblée présidée par M. Trudeau, avait pour but spécial de déterminer la fixation de l'escompte sur l'argent. Les résolutions suivantes furent lues et adoptées à l'unanimité :

Proposé, par M. Anderson, secondé par M. Strachen, qu'un compromis fixant l'escompte sur l'argent soit rédigé et signé des personnes ici présentes et que cet arrangement demeure en force jusqu'au 15ième jour de mai prochain, à moins qu'il en ait été décidé autrement dans une assemblée postérieure dûment convoquée. Et qu'un comité soit nommé pour recueillir un aussi grand nombre de signatures que possible.

Proposé aussi que les boulangers s'engagent à payer dès ce jour leurs employés en papier et que tous nos trente sous soient vendus au gouvernement. Et que toutes collections et ventes n'excédent pas $5 soient faites au taux du gouvernement.

Voici quel sera l'escompte de l'argent :

Ecus américains	48 cts.
Trente sous	28 cts.
12 cts	11 cts.
5 cts	4 cts.
Chelins anglais	24 cts.
15 sous	12 cts.

Proposé par M. Montmarquet, secondé par M. Desnoyers que ce compromis soit en force à partir de lundi prochain, le 25 courant—adopté à l'unanimité.

Après quelques remarques fort bien accueillies de M. Weir et autres membres, la séance est levée.

Nous avons parlé il y a quelques jours d'un arrangement conclu entre quelques maisons commerciales de cette ville sur cette question si pleine d'importance—la limitation de l'escompte sur l'argent. Nous disions aussi qu'il était désirable dans l'intérêt général, que tous adoptassent le même procédé. En effet, c'est par une sage entente seulement qu'on arrivera à rétablir la facilité et l'aisance dans le commerce troublé depuis quelques jours.

Des assemblées comme celles d'hier soir ne peuvent que produire d'heureux résultats et nous ne saurions trop les recommander.

NOTES LOCALES.

POLICE RIVERAINE.—Cette force de police se composant de vingt-cinq hommes, a été complètement réorganisée pour le service de l'été, et dûment assermentée par le juge Coursol.

RECTIFICATION.—Nos informations étaient inexactes en quelques parties de notre rapport concernant le mariage de M. D'Orsonnens, avec Melle Marie Louise Adèle Desbarats. Ainsi parmi les garçons et filles d'honneur, il y avait Delle Marie Hortense Carrier et M. Théodore Doucet ; Melle Marie Julie Berthelot et M. A. EsChambault.

M. M. Desbarats et D'Orsonnens servaient de pères.

LA CANTATE.—La dernière répétition de la Cantate de M. J. B. Labelle doit avoir lieu ce soir à l'Institut-Canadien. Tous les membres sont priés d'y assister.

REVUE DES VOLONTAIRES.—L'inspection des volontaires a eu lieu hier après-midi par le Lieut.-Général Lindsay. Les corps suivants étaient présents : l'artillerie de la garnison, les *Prince of Wales*, les Chasseurs Canadiens, les Mont-Royal, les Victoria, les Royal, les Hochelaga, le bat. provisoire des Deux-Montagnes, et celui de Trois-Rivières. Chaque corps présentait une très-belle apparence et manœuvra avec beaucoup d'ensemble, de manière à mériter des compliments flatteurs de la part du Lieut.-Général. Son Altesse Royale le Prince Arthur accompagnait l'officier inspecteur et paraissait enchanté de la tenue de nos volontaires.

RECTIFICATION.—Le nommé Victor qui a été condamné pour ivrognerie, avant-hier matin devant le Recorder, n'est pas M. Victor Olivon, cuisinier français bien connu en cette ville.

COUR DE POLICE, 20 courant.—Chs. Arpentigny, larcin, $2 et les frais et à défaut de paiement 2 mois de prison.

COUR DU RECORDER, 20 courant.—24 prisonniers furent traduits devant cette Cour.

James Brown, peintre, ivresse et assaut sur Mary O'Hore, $2 ou 15 jours de prison.

Mary Murphy, ivresse et brisant des vitres $5 ou 1 mois de prison.

Mary Robinson, ivresse et vagabondage, $5 ou 1 mois de prison.

Ellen Smith et Louise Fournier, pour avoir flâné comme prostituées à une heure indue, $5 ou 1 mois de prison.

Louis Bernard, ivrogne incorrigible, $10 ou 2 mois de prison.

Stanislas Beaudreau, ivresse et troublant la paix publique, $5 ou 1 mois de prison.

Catherine Mooney, vagabondage, $5 ou 1 mois de prison.

DEVOIR DU PUBLIC.—Il est certainement du devoir de tous ceux qui ont en mains des trente sous de les changer pour du papier seulement chez M. Weir, l'Agent du Gouvernement, afin qu'ils ne leur reviennent plus. Aussi d'acheter vos chapeaux et casquettes chez F. X. Dubuc & Cie., 217, rue Notre-Dame, où le gros chien blanc est à la porte.

ENCAN.—La vente à la résidence du Lt.-Col. Carie, Rue McTavish, a lieu ce matin à dix heures.

Les chevaux et les voitures seront mis en vente vers midi. Les meubles sont dans un ordre très excellent. On attire spécialement l'attention sur un service à dîner, et un service pour dessert, qui coûte £30 sterling. On peut se procurer des catalogues au bureau de M. Shaw, ou au lieu de la vente.

ATTENTION.—Nous sommes priés de la part de M. Shaw, d'annoncer au public que vû le grand nombre de ventes à l'extérieur qui demande son attention pendant cette saison, les ventes hebdomadaires de meubles à ses salles d'encan, se tiendront le Lundi et le Jeudi soir, à 7 heures. Les ventes seront d'une grande commodité et pour les acheteurs et pour les vendeurs.

VENTE D'IMMEUBLES.—Le vingt-six courant, (mardi), le Shérif vendra à son bureau à 10 heures a.m., deux lots situés dans cette ville au coin des Rues St. Bonaventure et Fulford, avec deux maisons en briques à deux étages nouvellement bâties, bien finies et comprenant quatre logements chacune et deux hangards y érigés. Les dites maisons portent les numéros 573, 575, 577, 579 et 581, sur la Rue St. Bonaventure. Elles sont très bien situées comme places d'affaire et dans une partie de la cité qui augmente très rapidement. Nous attirons spécialement l'attention des spéculateurs sur cette vente ; elles donnent un loyer de $500 par an. 186—ci p

VENTE.—Ce matin, MM. Devany et Cie. vendront à la résidence de M. McMaster, No. 95, Avenue Union, tous les meubles et effets de ménage dans un bon état, piano-forte en bois de rose par « Wood, » belles tapisseries de « Cranley, » meubles de salon, de salle à dîner et de chambre à coucher en noyer noir, par Morris, tapis de chambre à coucher, toile cirée, poêles de salles et de cuisines, ustensiles de cuisine, le tout est dans un ordre excellent. La vente aura lieu à 10 hs.

VENTE.—A deux heures cette après-midi, Messieurs Deveny et Cie. vendront à leurs salles, 139, grande Rue St. Jacques, un stock considérable de meubles de Jacques et Hay, pour salons, salles à dîner et chambres à coucher.

REVOLVERS A VENDRE.—Nous engageons messieurs les volontaires qui stationnent actuellement en cette ville et qui désireraient se procurer à bon marché de beaux et bons revolvers, à visiter le magasin de M. Auguste Couillard, Nos. 233 et 235, rue St. Paul, porte voisine de MM. Beauchemin et Valois, libraires. On peut acheter chez M. Couillard pour $6 des revolvers que l'on paierait ailleurs $12 et $15. Que l'on se hâte, car il n'en reste plus qu'un petit nombre à vendre. 182—s k

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

UN ZOUAVE.—M. Ep. Dussault arrivé dernièrement de Rome a changé hier matin l'habit du zouave pour l'habit ecclésiastique. Il est entré au Collége des Trois Rivières où il avait fait son cours. Après avoir fait partie de la milice papale, M. Dussault entre dans la milice sainte.—*Journal des Trois-Rivières.*

BIS BELLEAU.—Le fameux Bis Belleau a été enfin pincé la nuit dernière, cela paraît presqu'incroyable, au moment où ce personnage était oublié et qu'on le croyait encore dans la république voisine. Il paraît que Bis Belleau était à Québec depuis quelques jours et que tout le monde l'ignorait, sauf la police qui guettait le moment de mettre la main sur lui. Cette occasion s'est présentée la nuit dernière, à l'endroit appelé *Brass Castle.* Une rixe s'est élevée à la porte d'une maison mal famée dans laquelle se trouvait par hasard Bis Belleau qui, comme on le sait, aime le bruit et le tapage. Aussi, se fiant trop sur sa bonne étoile, il a eu l'imprudence de risquer un œil dans l'entrebâillement d'une porte et cela a suffi pour le faire reconnaître. Deux habiles agents de police, les nommés Robitaille et Joanette, l'aperçurent et prirent leurs mesures pour opérer cette importante capture. La rixe s'échauffant, Bis Belleau n'y put tenir et se précipita dans la rue pour y prendre part, mais à sa grande surprise, il s'est trouvé en face des deux agents de police mentionnés plus haut, qui l'ont saisi et conduit au poste sans lui donner le temps de se reconnaître.

—Il paraît que ce matin, le geôlier de la prison a découvert qu'un des prisonniers, un ami de Bis Belleau, avait travaillé, la nuit dernière, à scier avec un couteau, une penture de la porte de sa cellule qui était presqu'à moitié coupée.—*Journal de Québec.*

COMMERCE.

BUREAU DE *LA MINERVE*, Montréal, 20 Avril 1870.

Temps couvert et à la pluie.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Chs Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 20 Avril 1870.

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
42°	46°	44°

D'après le thermomètre à *maxima* et *minima*

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
47°	38°	42°5

D'après la marque du Baromètre.

8 hs. A.M.	1 h. P.M.	6 hs. P.M.
29/79	29/79	29/79

HEARN & CIE., 242 & 244, Rue Notre-Dame.

NAVIGATION.—L'ouverture de la navigation entre les ports intermédiaires de Trois Rivières et de Montréal aura lieu aujourd'hui. Les vapeurs *Terrebonne, Chambly* et *Trois-Rivières* de la Compagnie du Richelieu et venant des différentes villes dont ils portent les noms, sont attendus aujourd'hui. Ils devront de suite faire le service régulièrement. Hier trois goëlettes l'*Emma, Marie-Béatrice et Fleeting*, étaient occupées très activement à faire leur chargement de lard, farine, &c., en destination des Provinces d'en Bas. Sur le nouveau quai près de l'embouchure du Canal, deux autres goëlettes sont échouées, elles se trouvent presqu'à sec.

L'eau sur le fleuve baisse lentement, cela est dû sans doute au grand vent du nord-est qui souffle avec tant de force depuis quelques jours.

Le seul vapeur maintenant dans le port est le *Laprairie* qui a jeté l'ancre à quelque distance des quais.

PASSAGERS

Par le *SS. MORAVIAN*, Capt. Robert Brown, de Liverpool à Portland, 7 Avril :—

Sir Stafford Northcote, Baronet, Lady Northcote, M H Northcote, M A Northcote, nourrice (Catherine Humphrey), serviteur (Jas Diment) ; M Soane Stanley, M Weir Anderson, Melle Pile, M Manchester, M Hogan, Lieut B Hurst, MM Joseph Perry, Price, Gilmour, Botterill, Badgley, G B Symes et Young, Melle Moylan, MM H Morgan, Cuthbertson, Kirkpatrick, Lansdowne, D Mackay, G W Robinson, T C Jones, Mme do, MM Thompson, Thompson, junr., A F Knight, Charles do, G B O'Doherty, Stark, Roy, Beard, Coulthurst, Lover, Bowman, Whitaker, Kerr, Melle Ryall, Melle M do, Capt Ruman, Dr Gross, Mme do, Harold, do, M Samuel Hunt, M Drury Locke, Capt W J Williams, M W W J Coderry, M John McGregor, Mme Hodgetts, MM McNaughton, Lafosse, ri do, H Parsons, John Landon, S H Ewing et 733 passagers d'entrepont.

MARCHÉS MONÉTAIRES

Greenbacks achetés de 12¾ à 12¼ d'esc

Vendus de 11¾ à 12

Pour argent achetés de 92 à 92¼

Change sur New-York vendu de 11½ à 11¾

Traites d'or, ¼ à ½ d'esc

Billets de la Banque du Haut-Canada achetés à 60 à 60.

Argent acheté de 5 à 6 ; vendu de 4¾ à 4½

Change sterling de 9 à 9¼

Or ouvert à 113¼, fermé à 113¾

L. MARCHAND & FILS, Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

MARCHÉ EN GROS.

19 Avril.

Le marché aux farines est ferme ; il y a une hausse de 5c par quart sur les prix d'hier pour la superfine et autres qualités. Reçu ce matin : par le Grand-Tronc, 1,200 quarts.

FARINE ⅌ quart de 196 lbs.—Super Extra nominal ; extra, $4.70 à $4.80 ; de goût, $4.50 à $4.55, superfine blé du Canada $4.30 à $4.35, forte do, $4.37½ à $4.50 ; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland) nominal ; marques de la cité superfine blé de l'Ouest, $4.35 à $4.40 ; superfine du Canada No. 2, $0.00 à $4.00 ; fine, $3.60 à $3.70 ; moyenne, $3.35 à $3.45 ; recoupes, $2.80 à $3.00 ; farine en sac du H C $2.00 à $2.07½ par 100 lb. Marques de la Cité $2.15 à 2.20 par 100 lbs.

FARINE D'AVOINE ⅌ qrts de 200 lbs.—De $3.90 à 4 25.

BLÉ ⅌ mts de 60 lbs.—Blé du Haut-Canada du printemps peut être coté de 97½ à 1.00 ; mais il y a eu une vente de 11,000 minots hier pour les ventes du mois de Mai à 95½c ; No. 2 blé de l'Ouest du printemps de 91 à 92c,—une vente de 25,000 minots a eu lieu ces jours derniers par ventes privées.

POIS ⅌ 60 lbs.—Nominal, de 68 à 70c par 66 lbs.

BLÉ-D'INDE ⅌ minots de 56 lbs.—Nominal.

GRAINES—Timothé peut-être coté de $4.10 à $4.20 ; Trèfle de 12½ à 13½c.

AVOINE ⅌ mts de 32 lbs.—Nominale de 29 à 30c.

ORGE ⅌ 48 lbs.—Nominal de 48 à 50c.

SEIGLE ⅌ 56 lbs.—Nominal.

BEURRE ⅌ lb—Marché lourd ; le bon beurre de l'Ouest est nominal de 15½ à 16½c ; beurre frais de 18 à 00c.

FROMAGE ⅌ lb. — Ferme. Peut être coté de 14c à 15c selon la qualité.

SAINDOUX ⅌ lb.—Peut être coté de 11 à 11½c.

LARD ⅌ quart de 200 lbs.—Marché ferme ; Mess de $27.00 à $00.00 ; mess mince $20.50 à $21.00 ; Prime Mess, $22.00 à $0.00 ; Prime, $20.00 à $21.00.

ALCALIS ⅌ 100 lbs.—Premières, de $5.60 à $5.70 ; secondes, de $4.90 à $0.00 et troisièmes, à $4.15. Ventes de Perlasse, premières, $6.75 à $7.00, secondes, de $0.00 à $0.00.

FRET—Trois Brigantins et un *Schooner* ont été engagés pour le transport de la farine à St. Jean, Nouveau-Brunswick à raison de 60c par quart.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Montréal, 20 Avril.

Bœuf, 1re qualité	$ 7.00 à 8.00
Do 2e et 3e do	4.00 à 7.00
Vaches à lait	3.00 à 40.00
Do do extra	0.00 à 60.00
Veaux, 1re qualité	10.00 à 12.00
Do 2e do	6.00 à 10.00
Do 3e do	3.00 à 6.00
Moutons, 1re qualité	8.00 à 10.00
Do 2e do	6.00 à 8.00
Agneaux, 1re qualité	6.00 à 8.00
Do 2e do	4.00 à 6.00
Cochons, 1re qualité	10.00 à 12.00
Do 2e do	6.00 à 10.00

—o—

Foin, 1re qualité	$ 7.00 à 8.00
Do 2e do	6.00 à 7.00
Paille, 1re qualité	3.00 @ 3.50
Do 2e do	2.00 @ 3.00

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

MILWAUKEE, 19 Avril, 12.40 p.m.—Farine ferme et en bonne demande.

Blé — Tranquille et ferme ; No. 1 à 86c ; No. 2 à 79½c.

CHICAGO, 19 Avril, 2.10 p.m. — Farine en bonne demande.

Blé—Irrégulier ; fermé ferme ; No. 2 de 81½c au comptant, 81½ à 82c pour les ventes du mois de Mai.

Blé-d'inde—Irrégulier : No. 2 80½ à 80c au comptant pour les ventes de Mai ; fermé aisé ; No. 2 80½ à 80c au comptant pour les ventes de Mai.

Lard—A $28.00.

Fret—A Buffalo 5c ; à Kingston 11c.

REÇU PAR LE GRAND TRONC.

19 Avril.

Blé, mts	1050	Lard, qrts	..
Farine, qrts	1800	Suif	35
Alcalis, qrts	21	Petrole, qrts	..
Beurre, tins	44	Cuir, rlx	30
Whiskey, cqs	20	Jambons, bcts	..
Pois, mts	350	Tabac, bcts	41
Esprit de Vin, cqs	358	Farine de blé-d'inde	..
Avoine, mts	..	Fromage	..
Bœuf, qrts	..	Jambons, btes	..
Saindoux, tins	21	Blé-d'inde, mts	..
Peaux	..	Orge, minots	400
Gruau	..	Porcs Abattus	..
Seigle	..		

MARCHÉ BONSECOURS

Corrigé expressément pour *La Minerve*, par le Clerc du Marché.

Montréal, 20 Avril.

	S	D		S	D
FARINE.					
De Blé ⅌ quintal	12	0	@	12	6
D'Avoine, mts	11	0	@	12	0
Blé-d'Inde do	9	6	@	10	0
Sarrasin do	8	0	@	8	6
GRAINS.					
Blé ⅌ minot	5	0	@	0	0
Pois do	4	3	@	4	6
Orge do	2	3	@	2	6
Avoine ⅌ 40 lbs	2	0	@	2	3
Sarrasin ⅌ minot	2	3	@	2	6
Lin do	7	6	@	8	0
Mil do	17	6	@	20	0
Blé-d'Inde do	3	6	@	3	9
LÉGUMES.					
Patates ⅌ poche	5	0	@	5	6
Fèves ⅌ minot	7	6	@	8	0
Oignons ⅌ tresse	0	5	@	0	6
LAITERIE.					
Œufs frais ⅌ doz	0	9	@	0	10
Beurre frais ⅌ lb	1	3	@	1	6
Beurre salé do	0	10	@	11	0
DIVERS.					
Sucre d'érable ⅌ lb	5	0	@	0	6
Miel do	0	6	@	0	7
Saindoux do	0	9	@	0	10
Lard frais ⅌ 100 lbs	45	0	@	47	0
Bœuf do	25	0	@	30	0
Lièvres ⅌ couple	0	0	@	0	0
VOLAILLES.					
Dindes ⅌ couple	14	0	@	17	0
Dindes jeunes do	10	0	@	12	0
Oies do	6	0	@	9	0
Canards do	5	0	@	6	0
Poules do	3	0	@	5	0
Poulets do	3	5	@	4	0
GIBIERS.					
Canards sauvages	2	0	@	2	6
Pluviers ⅌ couple	0	0	@	0	0
Bécassines do	0	0	@	0	0
Coqs de Bruyères	0	0	@	0	0
Pigeons ⅌ couple	1	3	@	1	6
Perdrix do	0	0	@	0	0
Tourtes ⅌ doz	0	0	@	0	0
Bécasses	0	0	@	0	0

MARCHÉ DE NEW-YORK.

20 Avril.

Farine — Marché ferme ; reçu 5,000 quarts, ventes 8,000 quarts, de 4.55 à 4.65 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 4.75 à 5.30 pour commune à choisie extra de l'Etat, 4.75 à 5.40 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest, 0.00 à 0.00 pour R. H. O.

Farine de Seigle—Tranquille, ventes 000 quarts, 4.20 à 5.30.

Blé—Tranquille et ferme, reçu 101,000 mts, ventes 26,000 minots, 1.08 à 1.10 pour No. 2 du printemps, 1.22 à 1.25 pour rouge d'hiver et ambré de l'Ouest, 1.29 pour rouge d'hiver de l'Illinois, 1.75 pour blanc extra choisi de l'Etat.

Seigle—Tranquille.

Blé-d'Inde—Sans changement, reçu 11,000 mts, ventes 10,000 minots, 1.14 à 1.15 pour vieux mêlé de l'Ouest.

Orge—Tranquille, reçu 0,000 minots.

Avoine — Ferme, reçu 18,000 minots, ventes 31,000 minots de 60c à 61c pour de l'Ouest, en magasin.

Lard—Plus ferme, ventes 000 quarts, 27.62 à 27.75 pour nouveau mess.

Saindoux—Plus ferme, 15 à 16½c fondu à la vapeur, 16 à 16½c pour fondu au chaudron.

Beurre — Ferme, reçu 00, 14 à 20 pour Ohio, 20 à 36c pour de l'Etat.

Fromage—Ferme, 16 à 17c pour commun à prime.

IMPORTATIONS.

Par SS MORAVIAN, de Liverpool, Capitaine Robert Brown :—

Ordre 159 sacs ; G T R 20 bales ; Robertson Fils & cie 3 colis ; Garland, M & cie 5 do ; R & J Gardiner 1 do ; H W Brethour & cie 1 do ; J Boree & cie H Morgan & cie 2 do ; H Morgan & cie 1 do ; D Arnot 2 do ; Dobbie & C 3 do ; W Warwic 2 do ; H Morgan & cie 10 do ; Laing L & cie 1 do ; J Charlesworth & cie 10 do ; A Joseph 1 do ; W Bennett 15 bales ; Parker & H 3 colis ; O Doherty & cie 2 do ; R Edminson 1 do ; J Reed 2 do ; W R Schofield 1 do ; R Bowmie 1 do ; C R Rogers 1 do ; E Betts 1 do ; Hon W Macdougall, C 1 do ; Ferrier & cie 4 cs ; Rice L & Fils 1 colis ; Cohen & L 1 do ; J G Joseph & cie 3 do ; R Miller 1 do ; J Campbell & Fils 9 do ; G G Francis 1 do ; Gibbs & Frère 8 bales ; Rice L & Fils 3 cordages ; E A Mortimer 2 colis ; Gibb & cie 3 do ; M Ryan 1 do ; G Winks & cie 20 do ; Hughes Frères 3 do ; J Corostine & cie 6 do ; A Hope & cie 32 pqts 40 bardes de fer ; H & H Merrill 9 colis ; W C Scott 1 do ; Wiener & cie 5 do ; D T Irish 1 do ; S Aiken & cie 4 do ; Fraser & G 4 do ; C Gunn 1 colis ; Lymans C & cie 29 ourts ; S McCall & cie 2 do ; Valois & Labelle 1 do ; R Woodland 2 do ; Ames M & cie 1 do ; T Samuel 1 do ; Leslett & R 2 do ; A Hayes 2 do ; M Fisher & Fils 1 do ; R Shorey & cie 1 do ; T Lafleche 5 cs ; Branch C & cie 1 cq ; P Rooney 3 colis ; J Goodborougs 1 do ; J Winn & cie 13 do ; Jas Campbell & Fils 7 do ; G Denholm 10 cs ; J Palmer 2 colis ; T C Sutton 2 do ; G Henshaw & Fils 1 do ; Lymans Clarck & cie 28 sacs ; A Stevenson & cie 2 colis ; Garland M & cie 1 colis ; D Arnott & cie 2 do ; E Miller 1 do ; D A Ansell 1 do ; Bryce McM & cie 21 do ; E Hudon Fils & cie 10 do ; A Roy & cie 2 do ; W & R Muir 3 do ; Martin & Monat 3 do ; Jacques Grenier & cie 2 do ; J G McKenzie & cie 2 do ; Hedon & P 7 do ; Magee & R 1 do ; R Wilkie 3 do ; G H & S Moss 3 do ; M Davis 1 do ; J Scott 2 do ; Murderich S & cie 8 caisses 7 colis ; C Anderson & cie 2 do ; T Walls & cie 1 do ; Rev D Ryerson 6 do ; S Cockshutt 2 do ; Whitehead & C 4 bales ; McCormack & cie 220 btes ; C W Pangs & cie 1 colis ; N S Whitney 7 bales ; T Mussen 3 colis ; A A Murphy 1 do ; J Armstrong 2 bales ; N S Whitney 7 colis ; Horne P & V 1 do ; Gordon McK & cie 3 do ; McIntyre, D & F 3 do ; F Shaw & Frère 17 bales ; Fraser & G 1 colis ; T Walls & cie 1 do ; D Lewis & cie 2 do ; Rice L & Fils 2 do ; Leger & R 3 do ; G Fitzgeorge 2 do ; J Cohen 1 do ; M Bond & cie 1 do ; Ogilvy & cie 2 do ; J Hutton & cie 1 do ; J Emerson 13 cs ; D Morgan 3 colis ; D Master 1 do ; M Ryan 1 do ; J Hall 4 do ; McMaster & Frère 6 do ; W J McMaster & cie 8 do ; J Birrell & cie 12 do ; J Wyner & cie 11 cs ; T J Claxton & cie 3 colis ; Pamsol W & cie 1 do ; J Sutherland 1 do ; J H Whitaker 1 do ; Evans M & cie 8 do 8 cqs ; Whalley & W 6 colis ; G H Thompson 5 cs ; C & B 1 colis ; J Walker & cie 2 cqs ; J Walker & cie 3 colis ; Rev W Cocker 1 cs ; G Paynty McK 1 colis ; Fabre & Gravel 1 cs ; M Trestier 2 do ; J B Rolland & Fils 2 do ; A E Ames 4 do ; Agent G T R Cie 1 do ; J L Langlois 6 colis ; W Martin 1 do ; C & Garneau 1 do ; G D Merrick & cie 1 do ; C Dabel 1 do ; W Fresh r 4 do 31 cs ; ordre 1 do ; T M Stanley 10 ; T W Wills 1 do ; E Henry 5 cs 4 quarts, Ordre 13 cs ; Homer & S 1 quart ; Ordre 3 cs, R Walker & Fils 4 do, E McGillivray 4 do, Hughes & cie 1 do.

MANIFESTE DE PORTLAND.—G & W Cox 1 colis ; D G & cie 1 do ; P E Wheeler 1 qrts ; J E Prindle 5 colis ; Baring Frère & cie quantité de fer brute ; C M Bailey 24 bales ; T Paddock 2 colis ; Eben U & cie 555 bales ; Agent Can. Exp. Co 6 cs 3 colis ; Can. Exp. Co. 5 do ; J E Prindle 1 do ; A E Stevens & cie 5513 barres ; Haeusgen & G 6 colis ; Ordre 6228 vaisseaux à poisson ; 6682 do ; Agent Can. Exp. Co 2 cs.

Par le navire ABEONA, Capt. Hamilton, de Glasgow, 22 Mars 1870 :

Ordre 200 tonnes fer brute ; Winn & H 250 do ; Morland W & cie 1223 barres 459 bales ; R Millard & cie 659 do ; Crathern & C 3 754 barres 1,777 bls ; Ferrier & cie 2,435 barres 1,994 bls ; Winn & H 2,231 do 633 do ; Nouvelle Compagnie de Gas 361 pqts ; Reford & D 51 tes ; W & F P Currie & cie 240 tuyaux de drainage 1 cs ; T ffin Frères 25 cqs ; Mon Tel Cie 26 do 1 barasse ; L & W Y & cie 25 pqts ; Lymans C & cie 10 do ; W Yuille 20 cs ; J L Cassidy & cie 110 harasses 1 cq ; G & J Groves 29 harasses ; J L Cassidy & cie 9 do ; Darling & J 68 do 1 cq ; Winn & H 25 harasses ; E Atwater & cie 30 cqs ; Henry Morgan & cie 17 cs 11 bales ; Cie Canadienne de Navigation 10 do ; Foulds & H 20 cs ; A McKeand 1 do ; A Milloy 1 do ; Morton Phillips & cie 20 do ; Brown G & cie 1 bale 1 boîte ; Rimmer G & cie 6 caisses ; Beauchemin & Valois 3 do ; J P Clarke & cie 15 bls ; Kerry Frère & C 1 cq ; M Watson & cie 3 do ; A A Wilson 3 do ; Mulholland & B 7 do ; Ferrier & cie 5 do ; Delisle Frère & McG 2 do ; L J Belveau & cie 7 do ; C C Snowdon & cie 4 do ; B McPherson & cie 3 do ; Haldimand & cie 5 do ; L Villeneuve 2 do ; Z Prevost & cie 1 do ; Futcher F & cie 2 do ; J Brown Frères 3 do ; Robertson S & cie 5 bls ; J Renaud 15 do ; J B Rolland & Fils 19 do ; Fabre & Gravel 16 do ; T M Bryson 18 do ; R Holland 21 do ; H W Ireland 10 colis ; R Millar 28 do ; Ordres 10 cqs do ; 200 cs 50 do 3 cqs 100 cs 10 cqs 125 cs 1 cq 20 do ; Meyn & W 9 colis ; T Griffith & cie 1 cq.

Par le Grand-Tronc Est :—

J Mitchell 121 bcts sucre, J H R Molson 121 bcts melado 12 do sucre.

Par le Grand-Tronc Ouest :—

Akin & K 40 qrts alcalis, petits lots 8 do 700 qrts farine 1700 mts pois 9 cqs vin 103 btes fromage, T Chisholm 400 qrts farine R Mitchell 500 do, Banque de Montréal 1050 mts blé.

LE MEILLEUR POELE DE SALLE

L'ORIENTAL

IL A ÉTÉ ÉPROUVÉ.

SOUVENEZ-VOUS QUE SI VOUS ACHETEZ

UN DES

POELES DE CLENDINNENG

VOUS POUVEZ

Faire Reparer les Plaques en tout temps.

W. Clendinneng.

30 Septembre—10 c f

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES DE *LA MINERVE.*

SERVICE PRIVE

PARLEMENT FÉDÉRAL.

CHAMBRES DES COMMUNES.

Ottawa, 20.

L'orateur prend le fauteuil à l'heure ordinaire.

M. JONES (Leeds et Grenville) présente une résolution déclarant que la construction du chemin de fer intercolonial devrait être placé sous le contrôle du gouvernement. Il dit qu'il existe un grand mécontentement dans la Province d'Ontario, à propos de la direction de ce chemin de fer et fait observer que les membres pour Sherbrooke et Grenville, avaient indiqué un moyen par lequel un fort montant d'argent serait épargné.

Il ne s'attend pas à voir l'économie pratiquée par un gouvernement qui oppose de toutes ses forces la réduction de $41,000 dans les dépenses de la chambre, cette réduction a été faite cependant et elle est la justification de la conduite suivie par les membres indépendants.

Il prétend qu'il n'y aurait pas d'inconséquence à changer l'acte et fait allusion aux modifications apportées dans la politique de la Nouvelle-Ecosse, et aux changements probables qu'amèneront dans la politique, la question du Nord-Ouest.

Lorsque l'acte du chemin de fer intercolonial a été passé, personne n'aurait cru que le gouvernement donnerait ces ouvrages à des hommes qui n'y entendaient rien, quoique M. McGee eut affirmé que les directeurs du chemin de fer intercolonial seraient des hommes connaisseurs en ces matières.

M. Brydges est un homme expérimenté, sans doute, mais il a assez à s'occuper du Grand Tronc. Il prétend que le gouvernement a le droit de changer ses employés en en référant au gouvernement impérial.

Il fait allusion au discours de M. Webb à ses électeurs, dans lequel M. Walsh dit que les commissaires avaient renversé la décision de l'ingénieur, M. Flemming, par rapport à la construction du chemin. Ces commissaires n'avaient fait sur ce chemin qu'un trajet à toute vapeur, M. Flemming, lui, y était resté cinq ans, son voyage avait coûté $19,000 et cependant sa décision avait été mise de côté. Des contracteurs intelligents avaient examiné la ligne tracée par M. Flemming et l'avaient déclarée correcte en tout point, et avaient appelé « un saut fait dans l'obscurité » la méthode adoptée par le gouvernement de donner des contrats.

A l'appui de son assertion qu'il existe du mécontentement à ce sujet dans Ontario, il cite des articles de journaux soutenant le gouvernement qui critiquaient la conduite des directeurs du chemin de fer intercolonial.

Il maintient que les commissaires ont négligé les intérêts publiques et soutient que si les commissaires sont maintenus avec l'Ingénieur en Chef, il y aura une telle divergence d'opinion entre l'Ingénieur en chef et les Commissaires, qu'on n'y verra que confusion et mauvaise administration.

La motion est mise aux voix et perdue. Pour 44 ; contre 85.

POUR :—MM. Béchard, Bertrand, Bodwell, Bowman, Brown, Carmichael, Cheval, Cimon, Cochon, Coupal, Dorion, Dufresne, Ferris, Geoffrion, Godin, Holton, Joly, Jones (Leeds et Grenville), Kempt, McFarlane, McKenzie, McDougall (Renfrew), McMonies, Metcalf, Mills, Munroe, Oliver, Pelletier, Picard, Redford, Renaud, Ross (Prince-Edouard), Ross (Wellington), Rymal, Scatcherd, Scriver, Snider, Stirton, Tremblay, Wells, Whitehead, Wright (York), Young.—44.

CONTRE :—MM. Abbott, Anglin, Archambeault, Archibald, Ault, Beaty, Bellerose, Blanchet, Bowell, Bown, Brousseau, Burpee, Burton, Caldwell, Cameron (Inverness) Campbell, Caron, Cartier, Cartwright, Casault, Cayley, Chauveau, Colby, Connell, Dobbie, Drew, Dunkin, Ferguson, Forbes, Fortier, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Hincks, Holmes, Howe, Huot, Hurdon, Hutchison, Irvine, Keeler, Lacerte, Langevin, Lawson, Levi-comte, Macdonald (Glengarry), Macdonald Sir J. A., McDonald (Middlesex), Maggill, Masson (Terrebonne), McConkey, McDougall (Trois-Rivières), McGreevy, McMillan, Morris, O'Connor, Paquet, Perry, Pinsonneault, Pope, Poulot, Pozer, Ray, Ross, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Dundas), Ross (Victoria N. S.), Ryan (Kings, N.-B.), Simard, Simpson, Sproat, Tilley, Tupper, Wallace, Walsh, Webb, Willson, Workman, Wright (Ottawa Co.)—85.

M. RYMAL propose l'adoption du rapport du comité chargé de s'enquérir du paiement non autorisé de la somme de $20,000, à la succession de feu Sir Allan McNab.

Il fait un court exposé des faits et dit que l'acte que le Ministre de la Justice avait représenté comme ayant été providentiellement découvert, ne valait pas le papier sur lequel il était écrit.

Il est d'opinion que le gouvernement a négligé son devoir, et que, dans le but de changer Sir Allan McNab, d'un ancien ennemi en un ami pratique, il avait ôté $20,000, du trésor publique, à l'avantage de Sir McNab.

Il ne blâme que le gouvernement, ne blâmant aucunement les employés qui n'ont dû agir que d'après les ordres de la Couronne.

SIR JOHN répond avidement que le gouvernement et la chambre auraient été justifiables de refuser la nomination de ce comité, puisque cette nomination comportait une accusation contre un ancien gouvernement de la ci-devant Province du Canada. Mais comme on l'avait lui-même accusé personnellement, il était le premier à demander la nomination de ce comité dont le rapport devra l'exonérer complètement.

Quant au fait en question, la propriété avait été évaluée par Buckingham et Hylliard Cameron, et c'était sur leur recommandation que le gouvernement était convenu de l'acheter au prix donné par eux. Mais aussitôt que le gouvernement eût été défait et qu'il eût offert sa résignation, le député Inspecteur-général, avait lui-même émané, sans aucune autorité, un warrant pour le paiement du prix convenu, et c'est par cet ordre du député inspecteur-général que l'argent a été perdu. S'il était resté Procureur-Général l'argent n'aurait pas été payé, c'est là toute la question.

M. McKENZIE prétend que ce Parlement seul avait le droit de s'occuper de cette question. Le gouvernement avait été encore trois jours en office, après la conclusion du contrat, il ne peut donc pas par conséquent plaider la non responsabilité en cette affaire.

Il prétend que les titres de la propriété auraient dû être produits avec le rapport des évaluateurs, et que l'ordre en conseil n'aurait pas dû être émané, que ces titres n'auraient pas été vérifiés.

Après quelques remarques de M. Scatcherd, M. Holton dit que l'on devait attendre que la preuve recueillie par le comité fut imprimée et déposée devant la chambre.

Cette proposition est acceptée, et à six heures la séance est levée.

L'Hon. M. ABBOTT propose la troisième lecture du Bill concernant la compagnie du chemin de fer Canada Central.

M. J. S. McDonald fait motion que le bill soit renvoyé au comité général avec instruction d'y ajouter une clause pourvoyant à ce qu'aucune partie du chemin entre Ottawa et Carleton Place ne soit considérée comme faisant partie du chemin de fer du Canada Central.

Après quelques remarques de M. Holton et de M. Abbott la motion fut mise aux voix et perdue sur la division suivante :

POUR :—MM. Ault, Béchard, Bowell, Brown, Carling, Casault, Cayley, Chauveau, Cheval, Dobbie, Drew, Ferguson, Fortin, Gendron, Grover, Holmes, Lawson, Leviscomte, MacDonald (Cornwall), Macdonald (Glengarry), Masson (Soulanges), McCallum, McConkey, Metcalfe, Munroe, Paquet, Pelletier, Pinsonneault, Ross (Champlain) Ross (Dundas), Ross (Prince-Edouard), Rymal, Snider, White, Whitehead, Willson, Wright (York).—37.

CONTRE : MM. Abbott, Anglin, Archibald, Beaty, Bellerose, Bertrand, Bodwell, Bowman, Bown, Brousseau, Burpee, Caldwell, Campbell, Carmichael, Caron, Cartier, Cimon, Colby, Costigan, Crawford (Brockville), Currier, Dorion, Dufresne, Ferris, Gaucher, Gaudet, Gibbs, Hagar, Hincks, Holton, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Kempt, Lacerte, Langevin, MacDonald (Sir J. A.), Macdonald (Middlesex), MacFarlane, MacKenzie, Masson (Terrebonne), MacDougall (Renfrew), MacMillan, McMonies, Merritt, Mills, Morris, Morrison (Victoria), Morrison (Niagara), O'Connor, Oliver, Perry, Picard, Pope, Poulot, Pozer, Ray, Renaud, Robitaille, Ross (Wellington), Scatcherd, Scriver, Simard, Simpson, Stirton, Sylvain, Tilley, Tremblay, Wallace, Webb, Wells, Workman, Wright (Ottawa), Young.—74.

M. J. S. McDONALD propose de nouveau que le bill soit renvoyé au comité général pour ordonner qu'aucuns pouvoirs ou privilèges contenus dans le dit bill pour autoriser la construction du dit chemin de fer Canada Central soient restreints aux mots « lac Huron » au delà du village de Pembrook.

La motion fut perdue par 38 contre 86.

L'Hon. M. CHAUVEAU propose, secondé par M. J. S. McDonald que le bill soit renvoyé au comité général pour ajouter la clause suivante « qu'aucun chemin de fer ou partie de chemin de fer, construit, acheté ou complété avant le temps fixé par l'acte tel qu'amendé, par la compagnie du chemin de fer du Canada Central, ou toute compagnie amalgamée avec la dite compagnie ne soit considéré comme ayant été construit, acheté et complété en dedans de ce temps, en autant qu'il s'agit des octrois de terres qui y sont mentionnés.

L'heure des bills privés étant expirée, les bills suivants du gouvernement sont lus une troisième fois et passés : bill pour amender l'acte concernant le parjure, bill concernant le pénitencier de 1869.

Sur motion pour réserver le rapport du comité général sur les résolutions pour établir un système de subvention pour les officiers du service civil et pour les employés permanents et les employés du Sénat et de la Chambre des Communes, M. Blanchet propose en amendement qu'un taux uniforme de 2½ par cent sur les salaires soit adopté.

SIR F. HINCKS dit que si la chambre était en faveur de l'amendement le gouvernement ne l'opposerait pas.

M. McKENZIE dit que l'amendement pourrait être préjudiciable aux employés qui n'avaient que de faibles salaires.

Après quelques discussions le vote fut pris sur l'amendement de M. Godin tendant à étendre le principe rénumératif aux veuves et aux orphelins des employés.—Pour 41 contre 92.

L'amendement de M. Blanchet est ensuite discuté, mis aux voix et perdu sur division.

POUR :—Archambault, Béchard, Bertrand, Bodwell, Bourassa, Caron, Casault, Cayley, Cheval, Cimon, Coupal, Dorion, Forbes, Fortier, Geoffrion, Gendron, Godin, Gray, Hagar Holton, Hutchison, Joly, MacFarlane, Mackenzie, MaGill, McMonies, Metcalfe, Mills, Oliver, Paquet, Pelletier, Pouliot, Pozer, Ross, (Victoria, N. E.) Ross, (Wellington) Rymal, Savary, Sproat, White, Whitehead, Young.—41.

CONTRE :—Abbott, Anglin, Archibald, Ault, Beaty, Bellerose, Blanchet, Bolton, Bowell, Bowman, Bown, Brousseau, Brown, Burpee, Caldwell, Campbell, Carling, Carmichael, Sir Geo. Cartier, Chauveau, Connell, Costigan, Currier, Dobbie, Drew, Dufresne, Dunkin, Ferguson, Ferris, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gibbs, Grant, Grover, Hincks, Holmes, Howe, Huot, Hurdon, Irvine, Jackson, Jones, [Leeds et Grenville], Keeler, Kempt, Lacerte, Langevin, Lawson, MacDonald, [Cornwall,] MacDonald, [Glengarry], Sir J. A. Macdonald, McDonald, [Middlesex], Masson, [Soulanges], Masson [Terrebonne], McCallum, McConkey, McDougall, [Trois-Rivières], McGreavy, McMillen, Merritt, Morris, Morrison, [Victoria], Morrison, [Niagara], Munroe, O'Connor, Perry, Picard, Pinsonneault, Pope, Reed, Redford, Renaud, Robitaille, Ross [Champlain], Ross [Dundas], Ross [Prince-Edouard], Scatcherd, Scriver, Simard, Snider, Sylvain, Thompson, Haldimand, Tilly, Wallace, Walsh, Webb, Wells, Willson, Workman, Wright [Ottawa], Wright [York]—92.

Sur la question principale, à la troisième lecture du second paragraphe, M. Joly propose en amendement que le bill soit de nouveau renvoyé au comité avec instruction d'ajouter les mots « que les contributions à ce fonds de retraite ne seront pas obligatoires à ceux dont la vie est assurée ou continue d'être assurée, mais que ces employés n'auront aucun droit à ce fonds de retraite.

Et l'amendement est perdu sur division. Pour 55, contre 58.

Les résolutions sont lues et passées, puis un bill formé sur icelle, est lu pour la première fois.

La Chambre se forme alors en comité sur les subsides.

M. GRAY est au fauteuil.

Les items suivants sont adoptés :

$818,000 pour les bureaux de Postes ; $376,400 pour l'entretien et réparation des travaux publics dans Ontario et Québec ; $320,000 pour les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse ; $157,500 pour les chemins de fer Européen et de l'Amérique du Nord ; $27,530 pour les salaires et dépenses des officiers des canaux ; pour les moindres revenus, $10,000 ; subsides aux Puissances, $2,597,362.

Les autres items laissés de côté furent passés.

Sur l'item de $25,000 pour l'augmentation des charges dans le service civil, en vertu de l'acte, Sir Hincks dit que cet item avait été effacé en Conseil, mais qu'il se trouvait dans les comptes par une faute d'impression.

L'orateur explique que l'item avait été laissé parce que la majorité des membres l'avaient demandé.

SIR HINCKS propose que l'item soit rayé et qu'il soit laissé au gouvernement d'aviser s'il ne mettrait pas cet item avec les estimés supplémentaires.

Le comité se lève et rapporte progrès, et la Chambre s'ajourne à 1.45 h.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

AMERIQUE.

La Havane, 19.—Les journaux de La Havane mandent que les insurgés ne veulent plus reconnaître Cespedès comme chef de leur gouvernement ; ils ont même offert à Fortuno la charge de Président.

Albany, 19.—Le corps de Robert Harper, citoyen remarquable de cette ville, a été trouvé ce matin, à la Rivière Hudson, flottant à la surface de l'eau ; comme son corps ne portait aucune marque de violence et qu'il avait encore sur lui sa montre et tout son argent, on suppose qu'il s'est noyé accidentellement.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Southampton, 19.—Le vapeur *Berlin*, parti de Baltimore en destination de Brême, est arrivé.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M

AMERIQUE.

San Francisco, 20—On a reçu des détail sur l'éruption du volcan Ceborico, dans le Mexique. Cette éruption a augmenté de violence et la lave descend avec impétuosité de la montagne. Les cendres couvrent la terre et les toits des maisons de l'épaisseur d'un pouce. Le pays qui s'étend en bas de la montagne a été abandonné par les habitants.

New-York, 20—L'arrivée des émigrants dans ce port hier, a été considérable.

Voici les noms des steamers venuant tous de Liverpool, avec le nombre d'émigrants qu'ils ont amenés. La *France* 1,268, le *City of Manchester* 812, le *City of Washington* 1,125, le *Colorado* 1,108. Total 4,212. Le steamer *Silesia* venant de Hambourg est arrivé hier soir avec 620 émigrants à son bord.

Lisbonne, 20.—Les dernières nouvelles de la République Argentine nous donnent les détails d'une tempête affreuse qui a sévi au Buenos-Ayres. Les eaux du Rio de la Platta s'élevèrent à une telle hauteur qu'une grande partie de la ville fut submergée ; l'inondation fut si rapide que des hommes et des chevaux se noyèrent dans les rues. Plusieurs bâtisses furent aussi détruites.

New-York, 20.—Un grand nombre de constructeurs de navires, qui s'étaient tout récemment mis en grève, ont repris leur ouvrage, ayant obtenu le salaire de $4 qu'ils demandaient par jour.

Havane, 20.—Le général Valmesado a lancé une proclamation annonçant l'entrée à Bagaya des insurgés, sous le commandement de Modesa Diaz.

Dans une rencontre des insurgés avec les Espagnols, on rapporte qu'il y a eu 35 volontaires et 40 insurgés de tués.

Six bataillons espagnols sont à la poursuite des insurgés, afin de les empêcher d'entrer dans Sierra.

EUROPE.

Service du Cable Transatlantique.

Paris, 20—Le procès du gérant de la *Marseillaise*, journal de Henri Rochefort, est terminé. L'accusé avait été amené devant le tribunal pour avoir publié dans son journal une lettre de félicitations envoyée par des femmes de Lyon à d'autres femmes de la Creuzot. Il a été condamné à 7 mois d'emprisonnement, et à une amende de 4,000 francs.

Londres, 20—Le *Times* contient ce matin un article sur les affaires des Etats-Unis. Il affirme que le système politique américain est défectueux, mais que cependant la doctrine du libre-échange recrute tous les jours de nouveaux adhérents.

Brest, 20—Le steamer *Bellona* de New-York est arrivé ici.

Paris, 20—Les grèves dont on nous menaçait depuis longtemps ont enfin éclaté ; les mouleurs et forgerons au nombre d'environ 15,000 se sont mis en grève ainsi que les tailleurs. Les peintres de maisons doivent se mettre en grève demain.

Madrid, 20—Dans les Cortès aujourd'hui, les députés républicains ont fait une sortie violente contre le général Prim et Rivero accusés d'avoir fomenté les troubles récents de Barcelonne.

Vienne, 20—Le ministère a décidé de dissoudre la diète provinciale de l'Autriche occidentale. Cette mesure a été fortement combattue par les radicaux.

Paris, 20—Les troubles politiques qui ont éclaté à l'occasion du plébiscite, ont augmenté d'intensité, et les journaux se plaignent des effets désastreux qu'ils apportent au commerce.

Le *Moniteur* annonce que le *Journal Officiel* publiera vendredi prochain le décret nommant le 8 de mai comme jour du vote de la nation sur le plébiscite.

Les rafineurs de sucre et les chapeliers se sont aussi mis en grève.

Londonderry, 20—Le steamer *Darian* est arrivé de New-York.

Londres, 20—Les procédés légaux ont été commencés dans l'affaire du *Daily Telegraph* de Sheffield, qui aurait affirmé que le Prince de Galles comparaîtrait de nouveau à la cour de divorce, et que ce procès serait semblable à celui du comte et de la comtesse de Leften.

Le vaisseau *Castle Rock* de Québec est actuellement à Woolwich et se prépare à partir pour le Canada avec un chargement de poudre.

AVIS SPECIAL.

LA PERSÉVÉRANCE COURONNE LE SUCCÈS.—La persévérance continue du Dr. Briggs dans ses efforts pour soulager l'humanité et fournir un remède sûr pour conserver la vie et donner de la force à un système épuisé reçoit maintenant sa récompense. Dr. Brigg's Troat & Lung Healer, est un composé purement végétal, doux et agréable dans son action, il est plaisant au goût et guérit toutes les maladies de la gorge, du poumon, de la poitrine, du foie etc., chasse la maladie, purifie et enrichit le sang, donne de la vigueur au foie et de la satisfaction au patient. Il est regardé comme le meilleur remède dont un malade puisse faire usage.

NÉVRALGIE.—Si vos nerfs semblent se raidir et s'agiter, et causer des soubresauts de la tête aux pieds, si elle se répand comme l'éclair le long de vos nerfs, et semble se nouer de mille manières essayant à se fixer dans les régions du cœur, ainsi qu'à la face, à la tête et au cou, &c., enfin si vous avez la névralgie dans sa forme la plus intense, avec toute l'agonie qui peut résulter de ses degrés les plus aigus, faites usage de la médecine du Dr. J. Briggs, et en en prenant trois fois, votre névralgie disparaît.

Les hémorrhoïdes sont soulagées et guéries en faisant usage de l'onguent du Dr. Briggs.

Les merveilles ne cessent pas et une preuve, est le succès du Guérisseur Moderne de Briggs pour guérir toutes les maladies des pieds. Les cors s'effacent, les oignons disparaissent, les ongles incarnés sortent des chairs, en fesant usage de cet onguent sans pareil. Il n'y a aucun danger et par son usage les douleurs disparaissent.

Ces différentes préparations sont vendues chez : Kenneth, Campbell & Cie., Picault & Fils, Rodgers, Spencer, Burns, Tale & Ceventon, Davignon, Muir, Goulden, Devins & Bolton, Lutham, Hart, Gray, Ambrosse, Wilson, Gardner, Pharmaciens en gros et en détail.

Montréal, 29 Janvier 1870. 118—a k E

GRAND CONCERT

DONNÉ A L'OCCASION DU

RETOUR DES ZOUAVES

A LA

SALLE ST. PATRICE

VENDREDI, LE 22 COURANT

Sous le patronage distingué de MM. les

Membres du Comité des Zouaves Pontificaux.

ON EXÉCUTERA

UNE CANTATE

Composée pour la circonstance dont les paroles sont de M. ALPHONSE BELLEMARE, et la Musique de M. J. B. LABELLE avec un Grand Chœur et Grand Orchestre. On y exécutera aussi l'Opérette Comique

LA CONVERSION D'UN PECHEUR

Paroles de M. ELZEAR LABELLE, Musique de M. J. B. LABELLE &c., &c., par MM. J. BOUCHER & O. LABELLE.

Pour plus amples informations voir les programmes.

PRIX D'ADMISSION .... 25 cts.
SIÉGES RESERVÉS............... 50 cts.

☞ On peut se procurer des Billets chez les différents Magasins de Musique, aussi chez M. Urgel Perreault, Marchand, 258, Rue Jacques-Cartier, et chez M. Mailloux, Rue St. Joseph.

Montréal, 16 Avril 1870. 182—si k

Situation Demandée.

UN JEUNE HOMME muni de bonnes recommandations sachant l'anglais et le français, désirerait avoir une situation comme Assistant-Teneur de Livres. S'adresser à ce bureau ou au

No. 523, Rue St. Bonaventure

21 Avril. 186—g

ON A BESOIN

Dans un Magasin de Quincaillerie, d'un jeune Garçon sachant le Français et l'Anglais, il devra avoir de bonnes recommandations.

S'adresser à J. P. SEYBOLD,

Coin des Rues Murray et St. Joseph.

Montréal 21 avril 1870—186

COLLÉGE

DES

MEDECINS ET CHIRURGIENS

DU

BAS-CANADA.

L'Assemblée Semi-Annuelle du Bureau des Gouverneurs du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, pour les EXAMENS, se tiendra dans les Salles de la Faculté Médicale de l'Université Victoria, Rue Craig, No. 577, MARDI, le DIX MAI prochain, à DIX heures A. M.

Les Candidats sont requis de remettre leurs certificats à l'un des Secrétaires au moins dix jours avant l'Assemblée, et de remplir une Cédule de leur éducation dont ils pourront obtenir une formule en s'adressant aux Secrétaires ; ils sont aussi requis de déposer en même temps les honoraires, qui deviendront dûs dans le cas d'un examen satisfaisant.

J. P. ROTTOT, M.D.,

R. H. RUSSELL, M.D., EDIN.,

Secrétaires.

Montréal, 9 Avril 1870. 177—e

GRANDE CHANCE POUR UN MARCHAND

ACHETER OU LOUER

La Propriété de feu A. W. McKenzie

A

LA BAIE DU FEBVRE,

☞ Place d'affaires. Conditions faciles. ☜

S'adresser à J. B. BROUSSEAU,

Avocat, de Sorel.

11 Mars 1870. 154—j B K

ON A BESOIN

Pour un Jardin près de Montréal, d'UN JARDINIER, ou un homme habitué à la culture des jardins. S'adresser au

No. 698, Rue Lagauchetière.

16 Avril.—182

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

VENTE IMPORTANTE d'EXCELLENTS MEUBLES DE MENAGE en Bois de Rose, Palissandre et Noyer Noir, riches Tapis de Drap de Pékin, Dentelles do ; Tapis de Bruxelles, pour toute la maison presque neufs, un modèle de Pompe mue par la Vapeur, un Perroquet parlant, Excellentes Peintures à l'Huile, Etagère en Bois de Rose, très bien sculptée, la plus belle qu'on puisse trouver dans la Cité, Trois Gazeliers en Cristal, de Beaux Ornements de Manteaux de Cheminées, Chromos, couleurs à l'eau, Gravures, Miroirs encadrés en Or, Buffets en Bois de Rose, Chiffonniers, Bibliothèque en Noyer Noir, beaux Meubles de Salon tous de genres différents, Miroir, Verrerie, Garde-Robes, à la résidence No. 80, Rue de l'Université, SAMEDI prochain, le 30 AVRIL courant.

Les détails peuvent se lire dans le *Herald* et le *Witness*.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

181

N.B.—On pourra voir ces articles dans l'après-midi qui précèdera le jour de la vente.

Vente Importante de Propriété Foncière et de Biens-Meubles appartenant à la succession de feu John Torrance, Ecuier.

Le soussigné a reçu ordre des Exécuteurs Testamentaires de la succession de feu JOHN TORRANCE, Ecuier, d'offrir en vente,

Le Château de Famille sur la rue St. Antoine

Avec CONSERVATOIRES, GRAPPERIES, granges, des ETABLES, et BATISSES EXTÉRIEURES, dans un très bon état, et pouvant être occupées immédiatement.

Les TERRAINS qui seront vendus avec la Maison comprennent 335 pieds de front sur la Rue ST. ANTOINE, bornés des deux côtés par les Rues LAMONTAGNE et AQUEDUC, en arrière par une nouvelle rue *projetée*, contenant 62,000 pieds Anglais en superficie, dans un très bon état de culture avec magnifiques Arbrissaux, Plantes et Arbres.

La Maison des Conservatoires et les Bâtisses extérieures ont été construites à un prix excédant $20,000, et sont dans un état parfait.

La Maison et les Terrains seront offerts pour $29,000, un cinquième payable comptant. On pourra garder la balance restante pendant dix années, à raison de 7 par cent d'intérêt, payable semi-annuellement.

L'acheteur aura le choix d'acquérir l'autre partie de la propriété telle qu'actuellement clôturée le prix sera énoncé à la vente.

On peut voir le plan au bureau du soussigné.

☞ On peut obtenir des permis de voir de M. JAMES TORRANCE, ou de l'Encanteur.

AUSSI,

Tous les MEUBLES DE MÉNAGE, PIANO, ASSIETTES, MIROIRS, CRISTAL, Linge de Ménage, &c.

Aussi CAROSSES, SLEIGHS, HARNAIS, Instruments de Jardin, et divers articles.

La vente se tiendra sur les lieux

MARDI, LE 10 MAI PROCHAIN.

Les détails des Meubles et Effets de Ménage seront dûment publiés.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

186

$15,000.

VENTE PAR SYNDIC

D'UN MAGNIFIQUE

FONDS DE BANQUEROUTE

DE

MARCHANDISES SÈCHES.

Marchés ! Marchés ! Marchés ! A la résidence No. 406, Rue Ste. Catherine, autrefois occupée par PROSPÈRE ARCHAMBAULT.

Le Stock de MARCHANDISES SÈCHES d'ÉTAPE et de FANTAISIE pour montant d'au-dessus de $15,000, appartenant au Fonds de Banqueroute de PROSPÈRE ARCHAMBAULT, sera vendu en détail, commençant

Jeudi, le 14 courant,

Et se continuera jusqu'à ce que le tout soit vendu SANS RÉSERVE. Chaque effet sera vendu à la moitié du prix coûtant

406, -- Rue Ste. Catherine, Est, -- 406

Plus loin que la Rue St. Denis.

PAR ORDRE DU SYNDIC.

14 Avril. 181—si k

GRANDE VENTE A BAS PRIX !

TAPIS de TOUTES SORTES

A VENDRE

EN DÉTAIL AU PRIX DU GROS

Coupés, Cousus et Posés au goût des Pratiques.

100 Pièces première qualité Tapis de Bruxelles
200 " Tapisserie A 1 de Crossley,
200 " Tapisserie No. 2,
100 " Tapis Impérial (très-grande variété)
200 " Kiderminster (de toutes sortes de Patrons).

Un grand assortiment de Tapis Allemand tout laine.

Grande variété de Tapis Union.

Tapis de Feutre et de Chanvre à moitié prix,

Tapis de Tables et de Pianos, à très bas prix (Patrons et Grandeurs assorties),

Nattes pour Portes de toutes grandeurs,

20 Pièces de Coco Matting,

Tapis d'Escaliers, de Bruxelles, de Velours, tout laine (Patrons assortis),

Prélas Anglais et Américain,

Rideaux de Soie, de Laine et de Damas pour Fenêtres,

Tapis de Tables et de Pianos unis et ornementés,

Tapis de Tables tout laine à la verge,

Tapis de Tables Union, à la verge,

Net et Mousseline, au Set et à la verge,

Corniches bronzées et en couleur à (très bon marché

Aussi, 200 Pièces Coton à Draps.

QU'ON PEUT OBTENIR SEULEMENT AU

No. 274 RUE NOTRE DAME,

Vis-à-vis SAVAGE & LYMAN et R. SHARPLEY.

Montréal 21 avril 1870. 186—dz

Place d'Institutrice Demandée.

UNE INSTITUTRICE, munie d'un diplôme d'Ecole Modèle de première classe enseignant l'Anglais et le Français.

S'adresser à ce bureau.

21 mars 1870. 164—m k

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY & CIE

Aujourd'hui.

Liste des Ventes de cette Semaine.

JEUDI—Vente de Meubles de Ménage, Pianoforte en Bois de Rose, Tapis Bruxelles, &c, en bon ordre, à la résidence No. 96, Avenue Union—10 A.M.

"Vente de Meubles de Jaques & Hay à nos Salles—7 P.M.

VENDREDI—Vente de magnifiques Meubles de Ménage à la résidence No. 39, rue Côté—10 A.M.

"Vente de Meubles de Ménage, Tapis, Rideaux et autres Fournitures, à nos Salles—2 P.M.

SAMEDI—Vente de Meubles et Effets de Ménage à la résidence No.—Avenue du Collége McGill—2 P.M.

"Vente de Meubles, &c., à nos Salles—7 P.M.

DEVANY & CIE.,
Encanteurs.

183

Vente par Encan de Superbes Meubles de Ménage.

Piano-forte en Bois de Rose, par "Hood," Set de Salon en Noyer Noir et en Rep vert, Tapisseries, Tapis, de très-beaux Patrons, Rideaux en Terry vert, Corniches, Buffet en Noyer Noir, Table à Dîner, Couchettes, Chaises à Diner H.S., Faïence, Verrerie, et autres objets ; beaux Sets de Chambre à Coucher à l'Huile et en Noyer Noir, Matelas de Crin et à Ressorts, Tapis de Chambre à Coucher et de choix, Poêle de Salle, Toile Cirée, et Meubles de Salle, Poêle et Ustensiles de Cuisine, tous dans un très bon état.

Les soussignés ont reçu de WM. J. MCMASTER, ECR., de vendre à la résidence No. 96, Avenue Union, JEUDI MATIN prochain, tous les Meubles et effets de Ménage énumérés plus haut.

Vente à DIX heures.

DEVANY & CIE.,
Encanteurs.

184

Vente par Encan de Meubles de Ménage dans un excellent ordre.

LUNDI MATIN, les soussignés vendront à la résidence No. 39, Rue Côté, des Meubles de Ménage en Noyer Noir, de nouveaux Tapis, un Poêle de Cuisine, les ustensiles et les effets en général pour une petite maison ordinaire.

Vente à DIX heures A.M.

DEVANY & CIE.,
Encanteurs.

186

VENTE PAR ENCAN d'Elégants Meubles de Ménage.

Tapis de Bruxelles, de très riche patron, Rideaux de Dentelle et de Terry, Service à Diner et à Dessert en Porcelaine de haut prix, comprenant 130 pièces [blanc et doré], Beaux Verres découpés, Set de Salon, comprenant 9 pièces en Noyer Noir, en Terry à raies vertes, Magnifique Bibliothèque de secrétaire en Noyer par MM. HILTON, Miroirs B. P., très grands, Horloges Ormuls, Vases, Ornements et Peintures, Tables de Salle à Diner, Chaises à Diner H. S. en Noyer Noir, Grand Buffet en Palissandre, Meubles de Chambres à Coucher en Noyer Noir, Matelas, Literie, Poêle de Cuisine et Grille, Voile de Salle, Toile Cirée, Meubles de Salle, &c., &c., &c.

Les soussignés ont reçu ordre de vendre à la résidence No. 28, Avenue du Collége McGill, SAMEDI MATIN prochain, 23 courant, tous les Meubles et effets de Ménage nommés ci-dessus.

Vente à DIX heures A.M.

DEVANY & CIE.,
Encanteurs.

186

Chemin de Fer le Grand Tronc DU CANADA

Le et après LUNDI PROCHAIN, le 25 courant, les TRAINS pour LACHINE, laisseront MONTRÉAL à

*7.00 A.M.,
9.00 A.M.,
MIDI.
3.00 P.M.,
5.30 P.M.,

*Le train de 7.00 hs. A.M., est en connection avec les vapeurs de l'Ottawa.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

Montréal, 20 Avril 1870. 186—t

Société permanente de Construction DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

AVIS

Est par le présent donné que la Classe H de cette Société est actuellement éteinte avec un surplus de profits de quatre piastres par cent livres courant, et que les Actionnaires de cette Classe sont en droit de retirer de suite le montant de leurs parts ; ou ils peuvent les convertir en parts fixes et permanentes, en payant deux pour cent de prime.

Par ordre,

P. A. FAUTEUX,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 20 Avril 1870. 186

A VENDRE

Vinaigre Impérial de Bordeaux

DAMEJEANNES DE 3 & 5 GALLONS.

Droits Payés ou en Entrepot

Pour livraison immédiate ou aussitôt reçu.

S'adresser à R. SCHROEDER,

Bureau S. F. HEWARD,

24, Rue St. Sacrement.

20 Avril. 186—d p

Dictionnaire Généalogique

Nous donnons avis que les Bulletins de Souscriptions au DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE DES FAMILLES CANADIENNES par Mr. L'ABBÉ TANGUAY, seront reçus par le soussigné et par nos Agents, aux conditions du prospectus c'est-à-dire à $2.50 le volume, jusqu'au 1er Juin prochain, en conséquence des retards qui ont eu lieu dans la distribution du prospectus.

E. SÉNÉCAL, Editeur,
Rue St. Vincent, No. 10,
Montréal.

12 Avril 1870.—179 um k

On a Besoin

D'une CUISINIÈRE.

S'adresser au "CITY HOTEL,"

No 78 rue St. Joseph.

21 avril.—186 us k

VENTE PAR ENCAN

PAR A. BOOKER.

VENTE DE BONS

MEUBLES DE MÉNAGE

Beaux Pianos-Forte droits "Steinway," presque neufs, Tapis neufs, Meubles de Salon en Bois de Rose, Assiette en Argent Massif, quelques Donzaines de Bouteilles de Vins Choisis, Grands Miroirs de Cheminée, Machine à Coudre de "Wheeler & Wilson," Beaux Gazeliers en Cristal, &c.

M. BOOKER a reçu instruction de M. T. PATON, Ecr., qui laisse le Canada, de vendre par encan à sa résidence, No. 133 Rue Metcalfe, JEUDI, le 21 AVRIL tous ses MEUBLES et EFFETS DE MÉNAGE. On donnera les détails dans une autre annonce.

Vente à DIX heures A.M.

A. BOOKER,
Encanteur.

181

PAR HENRY J. SHAW.

VENTES DU MOIS D'AVRIL,

PAR

HENRY J. SHAW.

JEUDI, 21, 10 A.M.—Vente par Catalogue de Meubles de Ménage, Chevaux, Voitures, &c., à la résidence du Lieut.-Col. Earle, Rue McTavish.

JEUDI, 21, 7 P.M.—Meubles de Ménage, Poêles, Tapis, &c., aux Salles de Ventes.

VENDREDI, 22, 2 P.M.—Beaux Meubles de Ménage, Tapis, Miroirs, &c., au No. 67½, Rue St. Antoine.

SAMEDI, 23, 2 P.M.—Chevaux, Voitures, Harnais, &c., chez Alloway, Rue Côté.

SAMEDI APRÈS-MIDI, 23, 2 heures.—Meubles de Ménage de Hilton [vente finale], aux Salles de Ventes.

LUNDI, 25, 10 A.M.—Meubles de Ménage, &c., à la résidence 717, Rue Sherbrooke.

LUNDI, 25, 2 P.M.—Superbes Meubles portatifs et autres, à la résidence du Capt. Money, 30 Rue Ste. Radegonde.

LUNDI, 25, 7 P.M.—Meubles de Ménage et effets de seconde main, aux Salles de Ventes.

MARDI, 26, 10 A.M.—Beaux Meubles de Ménage, Tapis de Bruxelles, &c., à la résidence de Joseph May, Ecr., 735, Rue Sherbrooke.

MARDI, 26, 2 P.M.—Beaux Meubles de Ménage, Miroirs, Tapis, 118, Rue du Cimetière.

MERCREDI, 27, 10 A.M.—Excellents Meubles de Ménage, &c., à la résidence de Mme Scott, au No. 1010 Rue Ste. Catherine.

MERCREDI, 27, 2 P.M.—Meubles de Ménage, Tapis, Piano, 181, Rue Bleury.

JEUDI, 28, 11 A.M.—Une propriété qui serait louée par bail 356 Rue St. Paul.

JEUDI, 28, 2 P.M.—Meubles de Ménage, Tapis, Piano, 14, Rue St. François de Salles.

JEUDI, 28, 7 P.M.—Meubles de Ménage, Poêles, Tapis, &c., aux Salles de Vente.

VENDREDI, 29, 2 P.M.—Meubles de Ménage Tapis, Miroirs, au No. 11 Rue Brunswick.

SAMEDI, 30, 2 P.M.—Chevaux, Voitures, &c., chez Alloway, Rue Côté.

De plus amples détails seront donnés trois jours avant la vente.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

179

N.B.—Toute vente recevra une attention toute spéciale de M. SHAW et de M. EASTTY, et on peut prendre des engagements pour tout jour de ce mois, en s'adressant au Bureau, 97 Rue St. Jacques.—H.J.S.

Vente de Superbes Meubles, Buffet et Bibliothèque en Noyer Noir, Magnifiques Couchettes, Lits de Plumes d'Oie, Tapisseries, Tapis, &c.,

A la résidence de F. L. SNOW, Ecr., 93 Rue des Jurés, SAMEDI, 23 courant, le tout est dans un bon ordre, et comprend

CHAMBRE A DINER ET SALON—Sets en Noyer, Superbe Buffet, Bibliothèque, *WhatNot*, Grande Table à Diner, Sofas, Chaises Berçantes, Fauteuils, Miroirs, &c.

CHAMBRES A COUCHER.—Une Couchette plaquée en Noyer Noir, de première qualité, Sets complets, Couchettes en Fer, Matelas en crin, à ressorts et autres, Commode, Effets de Chambre. Lits de Plumes d'Oie, &c.

CUISINE.—Excellent Poêle et les Ustensiles nécessaires, Réfrigérateur, Lavoirs, Fers à Repasser et autres Ustensiles.

Vente à DIX heures A. M.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

188

CHAMBRE DE COMMERCE

DE

MONTREAL.

Assemblée Générale Spéciale.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE de la Corporation de la CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL aura lieu au Bureau de la Chambre, Halle aux Blés, JEUDI, 21 courant, à TROIS heures P.M., pour l'élection du Président et Vice-Président,—et remplir autres places vacantes,—et pour la transaction d'affaires générales.

On demande de porter une attention toute spéciale sur le Règlement, Sect. 3, Chap. 1, qui comporte qu'aucun membre ne pourra voter sur une question quelconque sans avoir préalablement signé les Règles et Règlements de la Corporation. Les Membres peuvent signer au Bureau de la Chambre.

Par ordre,

WM. J. PATTERSON,
Secrétaire.

Bureau de la Chambre de Commerce, }
Montréal, 12 Avril 1870. } 181—l

AUX VOLONTAIRES CANADIENS.

Au Soldat, en temps de guerre par Mgr. de Ségur in-32 broché.......... 0.02
Exercices et évolutions d'Infanterie avec planches, par L. T. Suzor, vol. in-8o cart.......0.75
Guide Théorique et Pratique des Manœuvres de l'Infanterie avec planches, par L. T. Suzor in-12 bro.......... 0.70
Manuel du Soldat Chrétien, in-18 cart.......... 0.15
Maximes, Conseils et Instructions sur l'art de la guerre, vol. in-18 cart.......... 0.38
Les Qualités Morales du Bon Militaire, par L. N. Voyer, vol. in-12 broché.......... 0.25
Tableau Synoptique des Evolutions de Bataillon accompagné de Planches.......... 0.40

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
12 et 14, Rue St. Vincent.

19 Avril. 184

J. H. LECLAIR

ARPENTEUR,

RUE ST. VINCENT, No. 44,

MONTRÉAL.

1er avril. um—170

AVIS.

Les personnes qui désirent prendre part au "BAL DES CITOYENS," donné en l'honneur de S. A. R. le PRINCE ARTHUR, pourront voir la liste de souscription à la Bourse, chez MM. Dawson & Frère, à la Banque Ontario, à la Banque Jacques-Cartier, et aux Salles de M. Ramsay, 77 Grande Rue St. Jacques.

Montréal, 16 Avril 1870. 182

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

Vente de Meubles de Ménage, magnifiques Tapis, Miroirs, Porcelaine et Verrerie, Peintures, Jolie Toile Cirée Anglaise, Rideaux en Dentelle et en Damas, Ustensiles de Cuisine, &c.

M. SHAW a reçu instruction de vendre à la résidence Nos. 67-69 rue St. Antoine, VENDREDI APRÈS-MIDI, le 22 courant, tous les Meubles de Ménage comprenant le contenu de Chambres à Coucher, Salle à Diner, Salles du haut et du bas, huit Chambres à Coucher nouvellement meublées et de la Cuisine.

Vente à UNE heure P M.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

185

Vente par Catalogue d'excellents Meubles, de Porcelaine, Cristal découpé, Superbe Service à Diner, Magnifique Set en Porcelaine pour Dessert, Chevaux, Carrosses, Sleigs, Robes, Harnais, &c.

M. SHAW a reçu ordre du Lieutenant Colonel EARLE, de vendre par Encan, Rue McTavish, JEUDI, 21 Avril, à DIX heures a.m., les Meubles et Effets suivants :—

SALON.—Set en Crin et en Indienne, Rideaux, Table de Centre en Noyer, Whatnot, Tables rondes, Tables à extension ; Rideaux de Dentelle, Consoles plaquées en Noyer Noir, Tapisseries, Tapis, Tapis peluchés, Ornements, Gravures.

SALLE A DINER.—Grande Table en Noyer, Buffet, Table à Jouer, Plateaux et Suspensoires de Tray, Chaises en Noyer, Gazeliers, Superbe Service à Diner de Porcelaine, comprenant 160 pièces, Belle Gravure de Guillaume IV, Set de vaisselle pour Dessert, Magnifique set pour Dessert et peint d'une manière exquise coûtant £30 stg. Set pour Déjeuner et pour le Thé, Verres découpés et gravés.

CHAMBRE A COUCHER.—Couchettes Anglaises en fer très-b en travaillé ; Matelas de Crin et à Ressorts, Tapis de Bruxelles, de Laine, Horloges, Paniers, Couchettes, Tables, Berceaux Tablettes pour Fleurs.

SALLE ET DEPENSE.—Poêle, Toile cirée, Chaises, Deux beaux Réfrigérateurs, Vaisseaux pour le Lait ; et 40 pots à confitures.

CUISINE.—Table en Noyer, à deux panneaux, Beau Poêle de Cuisine du Canada, et Ustensiles de Cuisine, Horloge, Faïence, Pots.

ÉTABLE ET HANGAR.—Une paire de Chevaux pour Carosses, à Harnais double et simple "American Park Phaeton, Carole, Sleigh double et simple, et Instruments d'Etable.

Les Catalogues seront prêts deux jours avant la Vente, à l'office de M. Shaw.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

184

Chevaux, Carosses, Harnais, Sleigh, Robes de Buffle et Selles, TOUS LES SAMEDIS chez Alloway, Rue Coté.

Les personnes désireuses de vendre des Chevaux ou autres Animaux et toute espèce d'effets de Ferme et d'étable, peuvent les entrer à ces Ventes Hebdomadaires d'Encan qui se tiennent tous les SAMEDIS jusqu'à 1 heure.

N.B.—On pourra faire des arrangements avec le soussigné pour les Ventes Spéciales de CHEVAUX, &c.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

165

VENTE PAR CATALOGUE

DE

MEUBLES ÉLEGANTS

Sets de Salon en Noyer Noir, en Rep Vert avec Rideaux assortis, Tapis Excellents, Set de Salle à Diner, Table Diner en Acajou, avec une Vis patentée, Sideboard de la fabrique de "Gillott," de Londres, Jolie Garderobe, avec Portes en Miroirs, Porcelaine, Verrerie, Fournitures de Lit, Beau Piano Cottage, Horloges, Poêles de Passage et de Cuisine.

M. SHAW vendra à l'encan, par les instructions du Lieut.-Col. MARTINDALE, Député-Contrôleur, à sa résidence, No. 17, Avenue du Collége McGill, VENDREDI, le 22 Avril, à DIX A. M., tout l'ameublement de première classe, comprenant :

SALON—Set en Noyer de 11 pièces en Rep Vert, avec Rideaux assortis, un Piano Cottage, par "Trichard," une Table de Centre en Noyer, des Tables d'Échecs et de Cartes, Tabourets de Piano, Fauteuils "Eugénie," "Rutland," et de circonstances, Horloge Française, Ornement, Tapis de toutes sortes, &c.

SALLE A DINER—Table à Diner avec Dessus en Acajou de trois lignes, munie d'une Vis patentée, Sideboard en Acajou massif, par "Gillott" de Londres ; 12 Chaises à Diner et deux Causes, Tables Pembroke, une Pendule, Plateau et Cabaret de Butler, Service de Vaisselle en Porcelaine, 148 pièces, Set à Déjeuner Vert et Or, Set Français à Café, Verres coupés et gravés pour Champagne, Claret, Port, Sherrio et Liqueurs, un Rince-Doighs, Carafes, Bois à Claret, Plats de Centre et de Côtés, &c.

CHAMBRES A COUCHER—Couchettes en Acajou et en Fer, Matelas à Ressorts et en Laine Française, Couvertures, Courtepointes, Traversins et Oreillers en Plume, Lavemains avec Dessus en Marbre, Miroirs, Services doubles de Faïence, Garderobe en Acajou, avec une Porte Miroir de six pieds, Tapis, &c., &c.

SALLE D'ÉCOLE et de la NOURRICE—Bibliothèque, Table Pembroke, Chaises hautes et basses, Livres, Couchettes en Fer, Garnitures de Lit, Pendules, Chaises berçeuses et d'enfants, Livres, &c., &c.

PASSAGE ET ESCALIERS—Porte-Chapeaux, Prélarts, Tapis d'Escalier, Baguettes, Tapis Peluchés, Poêles, Gardes en Zinc, &c.

CUISINE—Beau Poêle de Cuisine, pour bois ou charbon, Couvercles de Plats, Bouilloires, et une quantité d'Ustensiles de Cuisine, &c.

On peut obtenir des catalogues au bureau du soussigné deux jours avant la vente.

HENRY I. SHAW,
Encanteur.

183

Vente Finale des Meubles de Ménage de MM. Hilton.

Le reste des beaux Meubles de Ménage, Sets de Chambre à Coucher et de Salon, Couchettes, Commodes, Tables à Cartes, Tables de Centre et à Diner, Buffets, Garde-Robes, seront vendus aux Salles du soussigné,

Samedi, Après-Midi, 23 Avril,

A DEUX HEURES.

N.B.—C'est la dernière vente de la saison.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

186

PERDU.

On a PERDU UN PENDANT D'OREILLE *Bog Oak* le 17 Avril, dans le voisinage des Rues Dorchester, St. Denis et du Carré Viger ; les personnes qui le rapporteront au No 264, Rue Dorchester, seront libéralement récompensées.

19 Avril. 184—ti p

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

FRANÇOIS VILLENEUVE, Commerçant du Côteau St. Louis (Mile End) dans la paroisse et District de Montreal,

FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son lieu d'affaires, au Coteau St. Louis (Mile End) dans la paroisse et District de Montréal MERCREDI, le VINGT-SEPTIÈME jour d'AVRIL courant, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

CHS. ALB. VILBON,
Syndic provisoire.

Montréal, 7 Avril 1870. 175—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

PROSPÈRE ARCHAMBAULT, FAILLI.

Les créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 43, Rue St. François-Xavier, en la Cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-TROISIÈME jour d'AVRIL courant, à 10 heures A.M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 7 Avril 1870. 176—1 ds

Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de

ALBERT PLUMER SAVAGE, de la Cité de de Montréal, Commerçant, FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont requis de se réunir à la place d'affaires du failli, No. 433, Rue Notre-Dame ici, le VINGT-SIXIÈME jour d'AVRIL courant, à ONZE heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un Syndic.

A. B. STEWART,
Syndic par *Interim.*

Montréal, 7 Avril 1870. 177—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

CANFIELD DORWIN et ROBERT LESLIE GAULT et la Succession Privée de Canfield Dorwin,

FAILLI.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au SECOND jour de MAI 1870 après quoi le dividende sera payé.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 13 Avril 1870.—182 ds

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de

ANTOINE DEGUIRE, de la paroisse de St. Clet, Commerçant,

FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa demeure à St. Clet, le NEUF MAI prochain, à UNE heure P. M., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Coteau Landing, 12 Avril 1870.—181 ds

Les personnes endettées envers la Succession de PROSPÈRE ARCHAMBAULT, marchand de cette Cité, failli, sont requises de venir payer immédiatement au soussigné, sans quoi leurs comptes ou Billets seront poursuivis.

L. JOS. LAJOIE,
SYNDIC.
No. 43, Rue St. François-Xavier.

23 mars—163

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX DU DR. AYER

Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.

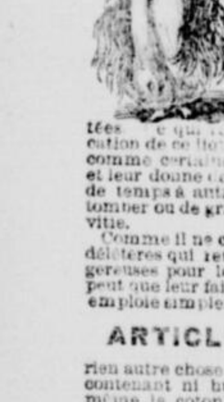

C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, par et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruites ou gâtées, ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le **Restaurateur** ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on emploie simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE,

rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par

Dr. J. C. AYER & Cie

Chimiste pratique, Lowell, Mass.

PRIX.............................. $1.00

HENRY SIMPSON & CIE, Montréal,
Agents Généraux.

22 juin 1869—239—a c E

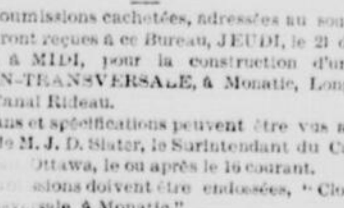

AVIS.

DES Soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce Bureau, JEUDI, le 21 du courant, à MIDI, pour la construction d'une CLOISON-TRANSVERSALE, à Monatic, Long-Island, Canal Rideau.

Les plans et spécifications peuvent être vus au Bureau de M. J. D. Slater, le Surintendant du Canal Rideau, Ottawa, le ou après le 16 courant.

Les soumissions doivent être endossées, "Cloison Transversale, à Monatic."

Le Département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni même aucune des Soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Public,
Ottawa, 11 avril 1870. 183

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

De la Cité de Montréal.

DIRECTEURS:

BENJAMIN COMTE, ECR., Président.

R. A. R. HUBERT, ECR.	ANDRÉ LAPIERRE, ECR.
A. C. LARIVIERE, ECR.,	JEAN BTE HOMIER, ECR.
ROMUALD TRUDEAU, Ecr	NAZ. VILLENEUVE, ECR.
JAMES E MULLIN, ECR.	FERDIND. PERRIN, ECR.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr ; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'à fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. , rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire-Trésorier

Montréal octobre,—36 o D

LA CANADA

EST LA SEULE

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Pleinement Autorisée par le Gouverment.

CETTE COMPAGNIE AUGMENTE SES AFFAIRES

CHAQUE JOUR

D'une Manière sans Exemple !

L'ANNÉE DERNIÈRE ELLE POSSÉDAIT

Un excédent de 125 pour cent sur les Années Précédentes

Les Assureurs qui joignent maintenant la Compagnie participeront dans les

PROFITS CONSIDERABLES

QUI SERONT DISTRIBUÉS

APRÈS LE 30 DU MOIS PROCHAIN

On demande respectueusement aux Pétitionnaires de prendre des informations et de se procurer des prospectus.

Donald Murray,
Agent-Général, 77, Rue St. Jacques.

12 Avril 1870. 179—ds c k

Bureau de la Compagnie Orient d'Assurance Mutuelle,

NEW-YORK, 28 Janvier 1870.

L'ÉTAT suivant des affaires de cette Compagnie au 31me jour de Décembre 1869, est publié conformément aux dispositions de cette charte ;

Premiums immérités le 31 Déc. 1868.		$ 312,586 90
Premiums reçus durant l'année finissant le 31 Déc. 1869.		931,307 73
Total des Premiums		$1,243,894 63
Premiums gagnés durant l'année		$ 967,563 66
Pertes et Dépenses		$ 501,050 29
Ré-assurance et recette de Premiums		$ 213,653 22
ACTIF, 31 DÉCEMBRE 1869.		
Comptant en Banque	$212,348 26	
Stock des Etats-Unis	557,250 00	
Stock des Etats et Corporations, Emprunts sur demandes	149,699 55	$ 919,297
Billets de souscription (dont $2 2,283 16 n'ont pas encore été utilisés)	453,905 94	
Billets Recevables, Premiums non perçus et Salvage	236,819 82	
Intérêt accru et Comptes non réglés	26,744 17	$ 717,469 93
Somme totale de l'Actif.		$1,636,967 71

Le Bureau de Direction a résolu de payer un intérêt de six par cent sur les certificats de stocks souscrits non payés aux détenteurs d'iceux, ou à leurs représentants légaux, le et après le 1er Mars prochain.

Après avoir fait des réserves pour des pertes probables dans le cas de vaisseaux non arrivés à temps et des réclamations non réglées, les Directeurs ont aussi (en addition à un bonus de dix par cent déjà payé en comptant sur les billets de souscription) déclaré un dividende, libre de la taxe du Gouvernement, de Vingt-Cinq par cent sur le montant net des Premiums gagnés pour l'année expirant le 31 Décembre 1869, pour lesquels des certificats seront émis le et après le premier de Mars prochain, aux négociants ayant droit à iceux, ce qui rend le total des sommes cumulées par la Compagnie à plus d'un million de piastres.

Par ordre du Bureau,

CHARLES IRVING,
Secrétaire.

DIRECTEURS :

Joseph Gaillard, Jr., George Mosle, Edward F. Davison, A. Le Moyne, Jr., Henry C. Kunhardt, John Auchincloss, Lawrence Wells, Francis Cottenet, Charles Luling, Alexander Hamilton, Jr., George F. Thomae, Carl L. Recknagel, W. F. Cary, Jr., Cornelius K. Sutton, Edward Haight, Leopold Bierwith, Simon de Visser, John S. Williams, Alex. M. Lawrence, Frederick G. Foster, John D. Dix, Charles Munzinger, Louis Jay, James Brown, N. D. Carlile, Theodore Fachiri, C. D. F. Rose, Wm. S. Wilson, F. Cousinery, Gustav Schwab, George H. Morgan.

EUGENE DUTILH, Président,
ALFRED OGDEN, Vice-Président.
CHARLES IRVING, Secrétaire.

AVIS.—Cette Compagnie émet lorsqu'on le désire des Polices et Certificats payables à Londres ou Liverpool, aux comptoirs de MM. Drake, Kleinwort & Cohen.

Le soussigné continue à recevoir des demandes pour Polices ouvertes et et spéciales et pour effectuer des Assurances sur Vaisseaux, Cargaisons et Frets pour la susdite Compagnie si bien connue, payables en Or ou en Fonds Canadiens.

HENRY McKAY,
No. 1, Maison de la Bourse.

Montréal, 3 Février 1870. 123—tm c D

TERRES DE L'ORDONNANCE.

VILLE DOTTAWA ET NEPEAN

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la vente de lots de Terres de l'Ordonnance à Nepean, sur le lot 35 Con. A., sur la Rue Rear, dans la Cité d'Ottawa, annoncée pour le 5 AVRIL prochain, est remise jusqu'à VENDREDI, le 13 MAI, au *CITY AUCTION MART*, Rue York, où l'on offrira aussi en vente les lots suivants sur les lots 34 et 35, Con. B., Nepean ; et le lot lettre N, en face de la Rue Rideau, Nepean, savoir :—

Sur le lot lettre N, en face de la Rue Rideau—sous lots Nos. 1 et 2.

Sur le lot No. 34, Con. B., en face de la Rue Rideau—sous lots 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

Les plans de ces sous-lots ainsi que les plans des sous-lots sur le lot 35, Con A, et sur la Rue Rear, Ottawa, pourront être vus jusqu'au jour de la vente (13 Mai,) au Bureau de la Branche des Terres de l'Ordonnance de ce Département, et à la Salle d'Encan de J. Birmingham, Encanteur, Rue York.

Par ordre,

E. PARENT,
Sous-Secrétaire d'Etat.

WILLIAM F. COFFIN,
Agent des Terres de l'Ordonnance.

Département du Secrétaire d'Etat,
Branche des Terres de l'ordonnance,
Ottawa 31 Mars 1870. 172

Hotel du Gouvernement, Ottawa,

Mardi, 22e jour de Mars 1870.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre du Revenu de l'Intérieur, et sous l'autorité donnée et conférée par l'Acte 31 Victoria, Chap. 8, intitulé "Acte concernant le Revenu de l'Intérieur."

Il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est par les présentes ordonné, qu'en addition aux Ports nommés dans la 12e Section de l'Ordre en Conseil du 27 Avril 1868, comme étant les Ports desquels les Marchandises sujettes aux droits de l'Accise, devront être exportées en Entrepôt, les Ports de Sydney Nord, du Cap Breton, et le Port de London, Ontario, soient et sont par les présentes des Ports établis pour les fins mentionnées ci-haut.

WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

29 mars.—168 um

Hotel du Gouvernement, Ottawa,

Vendredi, le 1er jour d'Avril 1870.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, et sous et en vertu de l'autorité donnée par la 2e clause de "l'Acte des Pêcheries."

Il a plu à SON EXCELLENCE EN CONSEIL d'ordonner, et il est par le présent ordonné, que le Réglement No. 4, établi par Ordre en Conseil du 9 Avril 1869, fixant la clôture de la saison, pour certaines espèces de Poissons dans la Province de Québec, entre le 15 d'Avril et le 24 Mai, soit, et il est par le présent cancelé, et le suivant établi en son lieu et place.

RÉGLEMENT.

"Personne ne pêchera, ne prendra ni ne tuera aucun Achigan, Doré, [Pickerel] ni Maskinongé, entre le treizième jour d'Avril, et le vingt-quatrième jour de Mai, en chaque année, dans la Province de Québec."

W. H. LEE,
Officier du Conseil Privé.

174—um

NOUVEL ENTREPOT D'EBENISTERIE

ET

GRANDE MANUFACTURE

DE

Meubles de Première Classe

M. A. LAVIGNE, dont la clientèle toujours croissante est le meilleur témoignage en faveur de l'excellence de ses meubles, tient son établissement au **No. 89, RUE St. LAURENT,** où il peut répondre avantageusement au besoin du public.

Le genre de ses meubles est le style Molinelli, si aimé et si en vogue à Montréal.

Il ne craint pas d'affirmer qu'il est en possession des plus beaux desseins de meubles, parures de chambre à coucher, de salon ou de salle à dîner, de toute la cité et il est prêt à les exécuter à ordre à des prix extrêmement modérés.

Son entrepôt contient une grande variété de meubles en palissandre, noyer noir et autres bois, de tous les prix et de toutes descriptions. Rien d'incomplet ou d'imparfait ne sort de ses boutiques, où tout est exécuté avec soin et diligence.

M. LAVIGNE entend continuer l'industrie de la réparation des meubles, matelas à ressorts, etc., du vernissage et la remise à neuf des vieilles parures de salon.

21 mars 1870. 161—mk

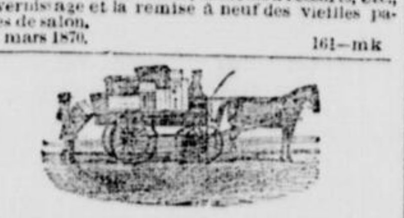

FABRIQUE

DE

Voitures, Charrettes, Tombereaux,

&c., &c., &c.

14,—RUE MONTCALM,—22.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses anciennes pratiques qu'il vient d'agrandir son établissement ; ce qui lui permettra de faire tout ouvrage que l'on voudra bien lui confier dans la fabrication de

Charrettes, Voitures légères, Wagons, Express, &c.

Toujours en mains un Assortiment considérable de toute espèce de Voitures.

MOISE BEAUDRY.

29 Mars. 167—es k

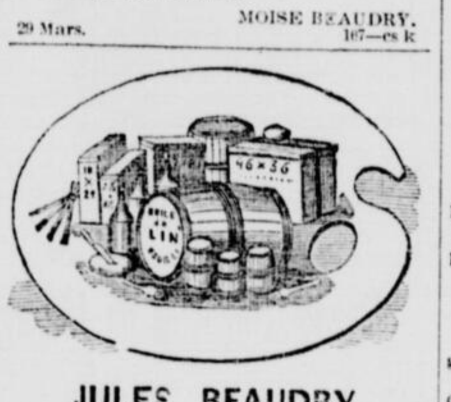

JULES BEAUDRY

Peintre d'Enseigne, Vitrier, Imitateur-Doreur,

ET

BLANCHISSEUR, TAPISSIER EN DECOR, &C.

No. 249, Rue St. Dominique

Déménagera au 1er Mai 1870, au No.

371,—Rue Craig,—371.

☞ Porte privée No. 2, Rue St. Denis, coin de la Rue Craig.

Montréal, 18 Février. 135—3j m k

Day, Terrault & DeBlois

FONDEURS

ET

MANUFACTUREURS DE POELES, &C.

FONDERIE DES ARTISANS.

114,—RUE ANNE, (GRIFFINGTOWN),—114.

MONTRÉAL.

MM. DAY, TERRAULT & DEBLOIS, annoncent à leurs pratiques et au public en général, qu'ils ont constamment en mains les articles de première classe suivants :—

Couchettes en Fer,
Grillages de Portes et de Chassis,
Garnitures de Bureaux,
Capes de Cheminées,
Porte de Fourneau avec Cadre,
Trous de Tuyaux et Ronds pour Plafonds,
Laviers et Bains,
Plaques et Pieds de Poêle,
Charrues et Ouvrages pour Forgerons,
Fonte pour Bâtisses de toutes sortes,
Colonnes, Saliveaux, Corniches,
Trusses, Clôtures, &c., &c.,
Machineries en Fonte de toutes sortes,
Sculptures et Ornement en Fonte,

TOUTES ESPÈCES DE

Patrons, Sculptures & Réparations

FAITES A ORDRE

☞ *Sous le plus court délai et au plus bas prix* ☜

Montréal, 1er Mars 1870. 114—tm k

MADAME PERRAULT

MODISTE,

No. 204, Rue Sanguinet,

MONTREAL.

Confectionne les Robes, Manteaux, etc., à ordre et dans les derniers goût.

Fait et nettoie aussi les Chapeaux en Crin, en Paille, dans les dernières modes.

Elle demande le patronage du public ainsi que des marchands en gros et en détail, pour refaire les vieux chapeaux, ayant la certitude d'avance de les satisfaire.

21 février 1770. 137

Alkabasar

VENANT DE CONSTANTINOPLE

Arrivera aussitôt que la Navigation sera ouverte.

RÉJOUISSEZ-VOUS MESDAMES ET MESSIEURS de cette heureuse nouvelle.

29 Mars. 167—um k

ENSEIGNE DU MARTEAU

FERRONNERIES,

POELES DE CUISINE.

POELES DE CUISINE pour Bois ou Charbon, avec Réservoir en Cuivre et Réchaud pour Assiettes, &c., &c.

ALBANIAN, pour Passage
ORIENTAL
POELES SIMPLES
POELES DOUBLES, &c., &c.
COUCHETTES EN FER, avec un assortiment général de Ferronneries,
BALANCES, BÊCHES, FOURCHES, &c.

☞ *VIEUX POELES PRIS EN ÉCHANGE*

G. LEPAGE,
219, RUE ST. PAUL,
Coin de la Place Jacques-Cartier.

25 octobre—40

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

Aux Médecins et Élèves en Médecine.

J'ai l'honneur d'informer MM. les Médecins et Élèves en Médecine, que je viens de recevoir un premier envoi très varié d'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE de L. MATHIEU, de Paris.

Comme cette spécialité doit faire partie de mon commerce, j'aurai toujours en mains les Instruments de ce célèbre fabricant ; aussi, CALOMEL FRANÇAIS, préparé à la vapeur.

T. LAFRICAIN,
302 rue Notre-Dame,
Près l'Église Paroissiale.

8 avril.—176 m k

Nouveau Magasin de Graines

PAR

M. EWING

100,—RUE McGILL, MONTTEAL,—100.

Le soussigné offre en vente un Stock complet et choisi avec soin de

Graines de Ferme, de Jardin et de Fleurs, de Plantes, &c.

Graines de Trèfle et de Semence de toutes sortes, constamment en mains.

Des Catalogues donnant le prix et le nom des Graines pourraient être obtenus sur demande verbale, ou par la malle FRANC DE PORT.

En faisant une spécialité du commerce de grènetier dans ses diverses branches distinctement de toute autre, le soussigné pourra fournir des Graines de *qualité supérieure et garanties.*

WILLIAM EWING, GRÈNETIER,
100, Rue McGill, [vis-à-vis le Marché Ste. Anne]
Montréal.

P.S.—On vient de recevoir d'Ecosse, un assortiment de Graines de Semence de premier choix et d'Allemagne un lot de première qualité de trèfle rouge tardif à longues tiges ; les montres et les prix seront donnés sur demande.

1er Avril. 171—dm A C k

Graines ! Graines !

Les soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un Assortiment complet et choisi de GRAINES DE JARDINS ET DES CHAMPS importées d'Angleterre, de France et des Etats-Unis, comprenant en partie les suivantes :—

Graines de Betteraves Rouge et de Navets à racines.

Choux St. Denis, Winningstadt et autres
Carottes Rouges et *Early Horn*
Choux Fleurs hatifs, tardifs et le Normand, choux-fleurs
Celeri Rouge, Blanc et à Soupe
Blé-d'Inde sucré d'avance de Adams et Darling
Comcombres précoces Russe et Prickley
Choux et Laitues Romaines
Betteraves des Champs, Rouges et Jaunes
Melons Muscadé de Skillman, Melons Musqués,
Melons doux des Montagnes, Melons d'Eau
Gros Ognons Américains Rouges et Blancs
Panais, Sucre et Guernsey
Pois de toutes sortes
Radix de toutes sortes.
Moelle de Courge, Hubbard et Boston
Tilden's Gén. Grant et autres Tomates
Navets, variétés Blanches et Jaunes
Navets Suédois (RutaBaga), améliorés de Laing, *Skervings* et autres variétés
GRAINE DE LUZERNE—Alsyke, Rawdon, Rouge Allemand, Alleman Blanc et de l'Ouest.
Graine de Mil, Herbe à Pelouse, Graine de Lin.

AUSSI,

Gypse ou Plâtre de Terre
Super-Phosphate brut de Chaux de Baugh
Huile, Gateaux de Graine de Lin en Meule et en grain pour les animaux, &c., &c.

☞ Le prix le plus élevé sera payé pour la Graine de Lin et la Graine de Mil.

LYMANS, CLARE & CIE.

Mars 10. 152—dm k

Graines ! Graines ! Graines !

Jas. GOULDEN

PHARMACIEN — CHIMISTE

177 et 179, Rue St. Laurent

(PRÈS LE MARCHÉ)

MONTRÉAL

Offre en vente un assortiment considérable de Graines pour Champs et Jardins Potagers, et Fleurs, de France, d'Angleterre et des Etats-Unis. Elles sont garanties fraîches et considérées une des meilleures collections du Canada.

ELLES CONSISTENT EN

Fèves,	Concombres,	Persils,
Betteraves,	Laitues,	Piments,
Choux,	Blé-d'Inde,	Pois,
Carottes,	Melons,	Radis,
Choux-Fleur,	Moutarde,	Epinards,
Celeri,	Oignons,	Raves,
Mil,	Panais,	Tomates,
Cerfeuil,	Citrouille,	Marjolaine.

Un escompte libéral sera accordé aux Marchands et aux Sociétés d'Agriculture, qui s'en procurent en certaine quantité.

☞ Sur demande on envoie un catalogue.

On trouvera à la même Pharmacie :

Médecines Patentés, Teintures, Bandages,

BOUTEILLES POUR NOURRICES, &c.

AUSSI LE

NITRO-KALI DE COULDEN

OU

ESSENCE DE SAVON

Supérieure à aucune maintenant en usage. Elle est garantie comme faisant le savon sans graisse ou lessive et avec peu ou pas de trouble.

A vendre partout chez les principaux Droguistes et Epiciers.

AUSSI,

500 livres de camphre pour les pelleteries

31 Mars. 169

TRADE—MARK
ANCHORA VIRTUS
VALET
GARDNER MONTREAL

CONSTITUTIONS RUINÉES

Les personnes de tout âge et de tout sexe, dont les TEMPÉRAMENTS sont RUINÉS, trouveront un remède prompt et efficace pour le rétablissement de leur santé et acquérir de nouvelles forces en faisant usage des

AMERS DE VIN DE QUININE DE GARDNER

Vendu chez tous les Épiciers et les Droguistes dans les Provinces d'Ontario et de Québec.

J. GARDNER, CHIMISTE,
Montréal,
Seul Propriétaire et Préparateur.

2 avril.—171 r

POUDRE A BOULANGER

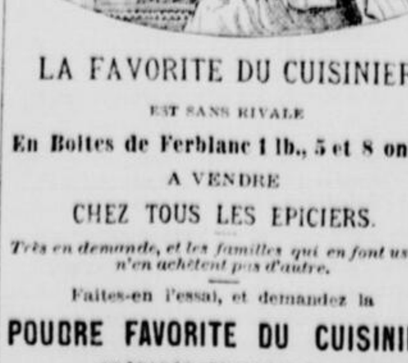

LA FAVORITE DU CUISINIER

EST SANS RIVALE

En Boites de Ferblanc 1 lb., 5 et 8 onces

A VENDRE

CHEZ TOUS LES EPICIERS.

Très en demande, et les familles qui en font usage n'en achètent pas d'autre.

Faites-en l'essai, et demandez la

POUDRE FAVORITE DU CUISINIER

PRÉPARÉE SEULEMENT PAR

W. A. CAMPBELL & CIE.,
21, Rue St. Sacrement, Montréal.

28 mars.—196 tm k

UNE LAMPE POUR PORTER DANS VOTRE POCHE

LAMPES

qui s'allument au simple Toucher

ET QUI

BRULENT PENDANT L'ESPACE

DE DEUX HEURES

Sans Odeur et sans Fumée

On ne possède jusqu'à présent

RIEN DE SUPÉRIEUR

POUR AVOIR ET

Garder la Lumière !

ENVOYEZ UNE PIASTRE A

HEARN HARRISON & Cie

OPTICIENS, MONTREAL.

ET VOUS RECEVREZ UN ECHANTILLON PAR LA MALLE

(FRANC DE PORT.)

AVIS—On trouve chez M. HEARN, HARRISON & CIE., tous Objets ayant rapport à l'OPTIQUE et les célèbres LUNETTES APLANATIQUES.

Montréal, 15 Février. 132—r

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DITE

NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

CAPITAL..............£2,000,000 Stg.
PASSIF.....................£2,838,118 "
REVENU ANNUEL £801,801 "
FONDS PLACES
EN CANADA.... $210,000

ETABLISSEMENT CANADIEN

DIRECTEURS GERANTS :

D. LORN MacDOUGALL, Ecuyer,

THOMAL DAVIDSON, Ecuyer.

DIRECTEURS :

HON. JOHN ROSE, Ministre des Finances ;	HON. THOS. RYAN, Sénateur ;
GIL. SCOTT, Ecuyer, DE MM. W. Dow, & CIE. ;	LS. BEAUDRY, Ecuyer, Nouvelle Compagnie du Gaz de la C.té.
J. BRYDGES, Ecuyer, Directeur Gérant de la Cie du Grand Tronc du Canada,	DAMASE MASSON, de la Maison D. MASSON et FILS,

QUI SONT TOUS ACTIONNAIRES.

AVOCATS :—MM. RITCHIE, MORRIS & ROSE.
MEDECIN :—W. SUTHERLAND, Ecr., M. D.
SOUS-AGENT :—JAS. ROSS ROBERTSON
INSPECTEUR :—WILLIAM EWING.

MACDOUGALL et DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Quatre-vingt-dix par cent de tous les profits sont divisés parmi les assurés, sur l'échelle des participants.

Les profits sont divisés tous les cinq ans.

Les Polices sont indisputables après avoir demeuré cinq ans en force.

On peut obtenir des prospectus et toutes les informations nécessaires au Bureau de la Compagnie.

DEPARTEMENT DU FEU.

La Compagnie assure des propriétés de presque toutes les descriptions, aux plus bas prix de premium, selon les risques.

Des Assurances sur les Résidences et les Meubles de Ménage peuvent être faites à des conditions spécialement libérales.

MACDOUGALL & DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX

P. R. FAUTEUX,
SOUS-AGENT.

Montréal, 8 Mai 1869—202 s

Compagnie d'Assurance

LA ROYALE,

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Capital.............................. £2,000,000 Stg.
Revenu Annuel au-dessus de.. 800,000 "
Fonds Accumulés Investis..... 1,500,000 "

Bonus considérables, égaux à 2 pour cent par Année.

Réglement libéral des Réclamations garanti aux Assurés.

Tous les déboursés payés par la Compagnie.

W. E. Scott, Ecr., M.D., Médecin Inspecteur.

ASSURANCES CONTRE LE FEU, sur toute espèces de propriétés, prises à des taux modérés

ALFRED PERRY, Inspecteur.

H. L. ROUTH, AGENT.

J. L. BRAULT,
Agent pour le Département Français.

10 Février. 128—s

Société Mutuelle de Construction

DE MONTRÉAL.

L'ASSEMBLÉE pour le TIRAGE de la DOUZIÈME APPROPRIATION aura lieu le ONZE MAI prochain, à SEPT HEURES ET DEMI du Soir, au Bureau de la Société, No. 10½ Rue St. Bonaventure.

L. H. CHARPONNEAU,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 7 Avril 1870. 176

BANQUE ONTARIO

AVIS est par les présentes donné, qu'en vertu de l'Acte de la Puissance du Canada, passé dans la 32 et 33 Victoria, Chap. 53, et intitulé "Acte pour amender la charte de la Banque Ontario," qu'à la prochaine assemblée annuelle générale, devant se tenir à la maison de la dite Banque, dans la ville de Bowmanville,

Lundi, le Sixième jour de Juin 1870.

à midi précis, la question de CHANGER LE BUREAU GENERAL de la dite Banque de la dite ville de Bowmanville à toute autre place, soit dans la Province de Québec, soit dans celle d'Ontario, soit soumise et prise en considération, et que le lieu choisi à cette assemblée soit regardé comme le Bureau Général de la dite Banque pour toutes fins de la charte de la dite Banque ci-mentionnée.

Les personnes ayant droit de vote à cette assemblée seront les actionnaires dûment qualifiés qui seront présents, ou représentés par un procureur.

Par ordre de la Chambre,

D. FISHER,
Caissier.

BANQUE ONTARIO,
Bowmanville, Jan. 25, 1870. 167

Le Dr. Globensky

TIENT SON BUREAU

DE 9 HEURES A.M., A 4 HEURES P.M.

AU

No. 68, Place Jacques-Cartier

COIN DE LA RUE NOTRE-DAME.

LE SIROP PECTORAL DU DR GLOBENSKY

Se vend en GROS ET EN DÉTAIL chez lui et chez tous les Pharmaciens.

11 Mars. 151—D m j p

ALDRIC OUIMET, B.L.L.

AVOCAT,

44,—RUE ST. VINCENT,—44.

Montréal, 5 Février 1870. 124—tm p

GUSTAVE A. DROLET.

AVOCAT,

NO 30—RUE ST. VINCENT—NO. 30

Porte voisine de DUHAMEL & RAINVILLE.

Montréal, 31 Mai 1869. 221—

L. S. COTÉ

AVOCAT, L. L. B.

29—Rue St. Vincent—29

M. COTÉ suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.

Montréal, 2 septembre 1869 300—a k

A. MATHIEU,

AVOCAT, L. L. B.,

88, Rue St. Vincent,

MONTRÉAL.

28 mai 217

CHAPLEAU & McMAHON

AVOCATS,

No. 10, Rue St. Jacques

23 Novembre 64—

DUHAMEL & RAINVILLE,

AVOCATS,

28 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

JOSEPH DUHAMEL | HENRI F. RAINVILLE

Montréal, 11 Mai 1869. 2

E. P. Lachapelle, M. D.

RUE ST. CONSTANT, No. 32.

AU COIN DE LA RUE VITRE.

4 Novembre. 25—sm k

J. W. MOUNT, M. D.,

22, RUE STE. MARIE,

la Traverse de Longueuil, Montréal.

A. LEVÊQUE,

ARCHITECTE,

ET

agent pour l'obtention des Brevets d'Invention

EN CANADA ET A L'ÉTRANGER.

38, Petite Rue St. Jacques

FOWLER & ROY,

ARCHITECTES,

Sont DÉMÉNAGÉS de la Salle St. Patrice aux Chambres de la Banque Molson. Entrée sur la rue St. Pierre.

Fév 131

AVIS.

MM. BOURGOUIN et LACOSTE, Avocats de Montréal, viennent de former une société, et tiennent leur Bureau au

No. 41, Rue St. Vincent, Montréal.

H. BOURGOUIN. J. C. LACOSTE.

14 mai—199

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 2 Février, 1870.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A. M.	Levées P. M.
		ONTARIO.		
8.00	12.30	Ottawa, p. chemin de fer(a)	7.30	6.30
8.00	12.30	Province d'Ontario......(a)	7.30	6.30
8.00	......	Rivière Ottawa.	7.30	......
		QUÉBEC.		
8.00	......	Québec et Richmond—C F	......	7.00
8.00	......	Chemin de fer Arthabas. et Trois-Rivières		7.00
11.00	......	St. Remi et Hemmingford.	......	1.00
8.00	2.00	St. Hyac. et Sherbrooke..	6.00	1.15 à 7
10.00	......	Do St. Jean et Rouse's Pt..		
10.00	......	Shefford et la Jonction du chemin de fer V t	......	2.30
		MALLES LOCALES.		
11.00	......	Beauharnois	7.00	......
11.00	......	Chambly (aussi 6 A M) et St Césaire	....	2.30
11.00	......	Contrecœur, Varennes et Verchères	......	2.30
11.00	......	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	......
10.00	5.15	Huntingdon................	7.00	1.00
9.30	5.15	Lachine....................	7.00	1.00
10.00	......	Laprairie et St. Lambert.	......	1.15
11.00	......	Longueuil..................	6.00	2.30
......	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne.....	7.00	......
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	......	St. Eustache, St. Laurent, St. Martin et St. Benoit..	7.00	......
....	2.45	St Jérome, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	......
8 & 10	......	St. Jean et Station St Armand........	8.00	3.30
8.00	......	Trois-Rivières par la Rive Nord		1.30
		PROV. MARITIMES.		
......	......	N. Brunswick et Isle P. E.	......	7.00
......	......	Halifax, N.-E.	......	7.00
......	......	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de Terre-Neuve.)	......	
		ETATS-UNIS.		
8 à 10	......	Albany Boston, Buffalo, Burlington. N.-York, &c	......	2.30
8 & 10	......	I. Pond & Portland.........	......	1½ & 7
12.30	......	Etats de l'Ouest...........	7.30	6.30
		INDES OCCIDENTALE.		
		Lettres, &c, payés d'avance *vià* New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles:		
		Pour Havane et Indes Occidentales, *vià* Havane, tous les Jeudis P. M.	....	2.30
		Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.		
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la Ligne Canadienne... Vendredi	....	7.00
		Par Steamer Américain *vià* New-York.............. Lundi..	....	2.3

a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 8.10 A. M. à 7.10 P. M.
Do do ouverts jusqu'à 1.40 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A. M., 1.15, 5.45 et 9.00 P. M. Le Dimanche à 9.00 P.M.

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada

1870—ARRANGEMENTS D'HIVER—1870

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit.

POUR L'OUEST :

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à.............. 8.30 A M
Express de nuit do do .... 7.30 P M
Train d'accommodement pour Cornwall et les stations intermédiaires .... 4.00 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires.............. 7.30 A M
Trains pour Lachine à 8.00 A. M 9.30 A.M. 2.00 pm et 5.00 P. M.
Le train de 2.00 P. M., va à la frontière

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires.............. 7.00 A M
Express pour Boston .... 8.40 A M
Express pour New-York et Boston via le Vermont Central.............. 3.30 P M
Express pour Québec et Island Pond.... 2.00 P M
Express pour New-York et Boston via Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à.............. 4.40 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à.............. 10.10 P M

☞ Chars-dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).

Le train de 3.00 p. m. va jusqu'à la Ligne de la Province.

Les steamers *Chase* et *Carlotta* laissent Portland tous les Mercredis et Samedis respectivement à Midi pour Halifax et Nouvelle-Ecosse.

Il y a à bord un comfort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis et Jeudis, à 6 heures P.M.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et départ de tous les trains aux différentes stations s'adresser aux guichets, Station Bonaventure Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES
Directeur-Gérant

Montréal, 29 Mars 1870.

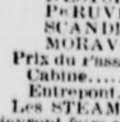

COMPAGNIE DES VAPEURS OCÉANIQUES DE MONTRÉAL sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des Malles du CANADA et des ETATS-UNIS.

1869-70—ARRANGEMENTS D'HIVER—1869-70

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Assyrian.........	3400 tons...		[En construction]
Caspian			Capt. ———
Scandinavian......	3000	"	....Capt. Ballantine
Prussian...........	3000	"	....Lt. Dutton, R.N.R.
Austrian..........	2700	"	... Capt. J. Wylie.
Nestorian..........	2700	"	....Capt. A. D. Aird.
Moravian...........	2650	"	....Capt. Brown.
Peruvian...........	2600	"	....Lt. Smith, R.N.R.
Germany............	3250	"	....Capt. J. Graham
European...........	2646	"	....Capt. Bouchette
Hibernian	2434	"	....Capt R. S. Watts.
Nova-Scotian	2300	"	....Capt. Richardson.
North-American...	1784	"	....Capt. Grange
Damascus...........	1600	"	....Capt. Trocks.
Ottawa	1831	"	....Lt. Archer R.N.R.
St. David..........	1650	"	....Capt. Scott.
St. Andrew........	1432	"	....Capt. Ritchie.
St. Patrick........	1207	"	....Capt. H. Wylie.
Norway............			....Capt. C.N. Mylins
Sweden............			....Capt. Mackenzie.

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Portland chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) doivent être envoyés de Portland :

NOVA-SCOTIAN............	12 Mars.
HIBERNIAN..............	19 do
AUSTRIAN...............	26 do
PRUSSIAN	2 Avril.
NESTORIAN	9 do
PERUVIAN................	16 do
SCANDINAVIAN...........	23 do
MORAVIAN...............	30 do

Prix du Passage de Portland :—
Cabine.............. $70 à $80
Entrepont.............. 25

Les STEAMERS de la LIGNE DE GLASGOW devront faire voile entre Clyde et Portland à différentes intervalles pendant la navigation d'hiver.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret et autres particularités, s'adresser A Portland à J. L. FARMER, ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLANS, RAE & CO. ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25, Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMITZ & CO. ; à Rotterdam, à G. P. ITTMANN & ZOON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17 Gracechurch street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX ALLAN, 70, Great Clyde street ; à Liverpool, à ALLAN BROS. & CO., ou à

H. & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et Commune.

15 Mars. 15—r

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE,

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY, FRERE

No. 16, RUE ST. VINCENT.

TROIS EDITIONS

Quotidienne, Semi-Quotidienne & Hebdomadaire

CONDITIONS D'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE......... $6.0
" SEMI-QUOTIDIENNE 4.0
HEBDOMADAIRE. 1.0